



*Lettre de L'Union des fédéralistes européens - Rhône-Alpes*

Mai 2010 - N° 2 - 2010



UEF – Rhône-Alpes c/o Europe direct

13 rue de l'Arbre Sec - 69 001 LYON

T 33 / 04 78 72 09 70

[www.federaleurope.org](http://www.federaleurope.org) - [www.uef.fr](http://www.uef.fr)

**ACTES UNIVERSITE D'AUTOMNE DES FEDERALISTES DE RHÔNE-ALPES  
- 2009**

**« Le rôle du Parlement européen,  
dans la démocratisation  
et le renforcement du gouvernement de l'Union européenne »**

**Sommaire**

- **Interventions d'introduction : J.-F. BILLION** (Président UEF Rhône-Alpes) - **B. COUTIN** (Président JE - Lyon)

**Présidence Florence MAURY** (Secrétaire générale adjointe UEF Rhône-Alpes)

- **Jean-Marie PALAYRET** (Directeur Archives historiques des Communautés européennes - Florence) : **Le Parlement européen : cinquante ans au service du citoyen européen ?**
- **Guido MONTANI** (Vice-Président de l'UEF Europe - Pavie) : **Présentation de la Campagne de l'UEF pour un gouvernement fédéral de l'Union européenne**
- **Joan Marc SIMON** (Secrétaire général UEF Europe - Bruxelles) : **Stratégie des Fédéralistes européens pour les années à venir**

**Présidence Michel MORIN** (Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes)

- **Florent BANFI** (Membre du Bureau exécutif de la JEF Europe - Paris) : **Stratégie de la JEF Europe**
- **Fabien CAZENAVE** (Ancien Rédacteur en chef du magazine web *Le Taurillon* - Paris) : **Technologies de l'information et stratégie des fédéralistes**
- **Lucio LEVI** (Président du *MFE* italien - Turin) : **Parlement européen, démocratie internationale et mondialisation**
- **Benoît COURTIN** : **Compte-rendu de la Table ronde de l'UAF 2010 : « Le rôle du Parlement européen dans la démocratisation et le renforcement du gouvernement européen »**

**Animateur Alain REGUILLON** (Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes)

**Participants : Bruno BOISSIERE** (Secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen) - **Jean-Guy GIRAUD** (Vice-président de l'UEF France) - **Alain LIPIETZ** (Parlementaire européens Verts / ALE – 1999-2009) - **Guido MONTANI** (Vice-président de l'UEF Europe)

**Partenaires associés**

**Europe Direct Rhône-Alpes Lyon / Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône / Jeunes Européens – Lyon / Mouvement européen – Rhône / Presse fédéraliste / Union des fédéralistes européens - Rhône-Alpes**

**Programme de l'UAF 2010  
EUROPE et REGIONS : « Quels espaces pour les peuples en Europe ? »**

## UNIVERSITE D'AUTOMNE DES FEDERALISTES de Rhône-Alpes - 2009 Lyon - 25 septembre 2009

### Le Parlement européen et la lutte des fédéralistes pour un gouvernement fédéral européen

#### Introductions (Extraits)

**Jean-Francis BILLION**  
Président UEF Rhône-Alpes

L'UEF Rhône-Alpes et les Jeunes Européens - Lyon sont heureux de vous accueillir pour leur « Université d'automne des fédéralistes de Rhône-Alpes - 2009 ». (...)



La première UAF a été organisée à l'automne 2005 par les fédéralistes en réaction au résultat négatif des référendums, en France et en Hollande, sur le projet de Traité constitutionnel pour l'Union européenne. Elle fut un réel succès. L'édition 2006 également. Les éditions 2007 et 2008, n'ont malheureusement pas eu la même visibilité. C'est pourquoi nous avons décidé de réunir toutes les interventions et une table ronde ouverte aux parlementaires européens élus dans le Grand Sud-Est, sur une seule journée. Nous verrons ce soir s'il est plus ou moins difficile d'inviter, et de recevoir, des parlementaires européens en exercice, que des candidats aux élections européennes. Nous en avons en effet, le 29 avril réuni 6 (et un porte parole de la tête de liste UMP) devant près de 200 participants (...)

D'autres parlementaires européens se sont fait excuser, certains d'entre eux très tôt, comme Jean-Luc BENNHAMIAS (du MODEM), retenu à Bruxelles, ou François ALFONSI (Europe Ecologie, et par ailleurs porte parole de la Fédération Régions & Peuples solidaires, qui regroupe en France les principales organisations autonomistes et régionalistes) retenu à Bayonne par un Colloque accepté de longue date sur les langues régionales. D'autres plus récemment. Nous ne pouvons faire réellement le point que ce soir. Nous réitérerons nos invitations à intervalle régulier aux parlementaires européens à venir dialoguer avec vous et vous expliquer leur

rôle, leur travail et nous l'espérons leurs initiatives fortes, à l'initiative des fédéralistes, à Lyon ou dans d'autres métropoles régionales (...)

Le Parlement européen, en particulier son histoire, son exemplarité dans la proposition d'Assemblée parlementaire des Nations Unies (soutenue par la JEF Europe, l'UEF Europe, l'UEF France et le *World Federalist Movement*), l'Intergroupe fédéraliste et la stratégie des organisations fédéralistes et pro européennes, sont le pivot autour duquel doivent prendre forme les interventions et les débats de cette journée de travail.

Nombre d'entre nous se sont pris au jeu de la courageuse révolte des euro-députés animée plus particulièrement par les Verts et élus Europe Ecologie, rejoints en France par les élus ALDE du Modem (comme en atteste un remarquable article de Sylvie GOULARD et Daniel COHN-BENDIT dans *Le Monde* du 16 septembre, contre la réélection « dictée par le Conseil européen des Chefs d'Etat et de gouvernement » de José Manuel BARROSO à la Présidence de la Commission européenne.

Malheureusement, à mon sens, le Parlement européen n'a pas été au bout de la logique qui aurait consisté à repousser l'élection du Président de la Commission, en même temps que celle de l'ensemble de la Commission et de tous les autres responsables de l'Union européenne, aux lendemains du prochain référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne.

En procédant à l'élection de BARROSO dès la session de septembre, même s'il était le reflet de la majorité de centre droit du Parlement européen (nous ne pouvons ici que nous « étonner » du vote des eurodéputés socialistes espagnols et portugais pour le candidat du Conseil européen, malgré leurs divergences politiques !), le Parlement européen s'est « tiré une balle dans le pied ». Qu'ils aient été favorables ou non à la candidature de BARROSO, les fédéralistes ne devront jamais oublier qu'il a été élu aussi avec les voix du groupe eurosceptique et antifédéraliste (et fier de l'être !) créé et réuni autour des conservateurs britanniques, des plus droitiers des élus polonais et des eurosceptiques tchèques. Face à ce groupe, et comme le demandait récemment Jean-Pierre GOUZY, il n'est que temps d'organiser autour et au-delà de l'Intergroupe fédéraliste un front de combat des fédéralistes au sein du Parlement européen et dans la société civile.

Nos travaux d'aujourd'hui doivent en particulier nous montrer comment aider le Parlement européen à :

- se ressaisir et prendre la tête du combat pour la démocratisation de l'Union européenne,
- exploiter comme nous l'espérons les avancées, timides mais réelles, que pourrait apporter la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, et,

- relancer, avec ou sans ce traité, le combat pour une constitution et un gouvernement fédéral de l'Union européenne. Une nouvelle étape de notre propre combat pour la démocratie internationale.

**Benoît COURTIN**  
Président des Jeunes Européens – Lyon

Je remercie l'UEF Rhône-Alpes d'avoir organisé cette journée d'études sur le thème du fédéralisme, thème qui nous est à tous très cher. Je remercie aussi mon université, l'Université Jean Moulin Lyon 3, de nous avoir permis d'organiser ceci dans ses locaux.

Je voudrais revenir sur les résultats des élections européennes de juin 2009. On a en effet assisté à la percée de partis qui ne nous sont pas favorables avec la constitution de groupes clairement anti-fédéralistes. Je regrette ceci. Je regrette aussi la victoire du soutien à Barroso, soutien inter-partisan qui marque un recul dans la *parlementarisation* du Parlement européen (...)

L'heure n'est donc pas à l'euphorie pour nous, les fédéralistes européens. Mais il ne faut pas perdre espoir. Jean-François Billion citait à juste titre la tribune commune des députés européens Daniel Cohn-Bendit et Sylvie Goulard qui est plus qu'encourageante. Cette tribune est d'ailleurs disponible sur le blog des *Jeunes Européens* - Lyon.



Enfin, je voudrais rappeler la campagne des *Jeunes Européens* - France pendant la campagne électorale des européennes. Nous avons démarché les candidats de toutes les circonscriptions leur demandant de s'engager sur 3 points s'ils étaient élus. Nous avons appelé ce texte le « Pacte européen ».

Ce « Pacte européen » demandait d'être un député européen réellement européen, c'est-à-dire de mener une campagne qui traite véritablement des enjeux européens, de défendre l'intérêt européen menacé par les partis nationalistes, la méthode communautaire et la place du Parlement dans le processus décisionnel européen. Le deuxième point était relatif à la pédagogie et demandait aux signataires d'expliquer en toute transparence le rôle et l'action d'un député européen en réalisant notamment un rapport d'activité ou en créant un site

internet à l'intention des médias et des citoyens permettant de suivre ce qui se passe au Parlement européen. La pédagogie dicte aussi aux députés signataires de s'assurer qu'une information correcte parvienne dans les meilleurs délais aux citoyens en usant s'il le faut du devoir de réponse médiatique. Enfin, le troisième et dernier élément de ce pacte demandait d'être un député assidu, actif et impliqué, en refusant le cumul des mandats, en refusant de se retirer du Parlement européen une fois la liste élue et en menant son mandat jusqu'à son terme tout en étant assidu en plénière comme en commission. Le texte de ce pacte est disponible sur le site des *Jeunes Européens* - France avec la liste des différents signataires parmi lesquels nous comptons en circonscription Sud-Est : Gaston Franco (PPE), François Alfonsi (Les Verts/ALE), Sylvie Guillaume (S&D) et Jean-Luc Bennahmias (ADLE). Damien Abad s'est engagé à signer mais ne l'a pas encore fait. Nous avons donc pour le moment au moins 4 députés impliqués sur 13. Ceci est encourageant. Il faut donc continuer dans cette voie pour montrer que les fédéralistes sont toujours présents et qu'ils veillent à la bonne marche de l'Europe via leurs représentants au Parlement européen. C'est en continuant de mettre la pression sur nos élus que nous pourrions aller de l'avant.

Merci de votre attention et je vous souhaite une excellente journée de travail.

**Jean-Marie PALAYRET**  
Historien. Université Rober Schuman – Strasbourg  
Directeur des Archives historiques des Communautés européennes

**Le Parlement européen.  
50 ans  
au service du citoyen européen ?**

Le 19 mars 1958 dans la Maison de l'Europe à Strasbourg, l'Assemblée parlementaire européenne tenait sa première séance. Elle reprenait la tâche de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), tout en fonctionnant comme institution parlementaire des deux nouvelles Communautés (Communauté économique européenne [CEE] et Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM]) instituées par les Traités de Rome, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Le règlement intérieur n'ayant été modifié ou complété que dans la mesure où les nouveaux traités le rendaient indispensable, et les mêmes formations politiques y poursuivant leurs activités, la transition ménageait avant tout la continuité de l'action parlementaire communautaire. C'est dire le point de départ fort modeste de cette assemblée qui, en 1962, devait se parer du titre imposant de « Parlement européen » (PE). Cela n'avait rien d'étonnant si l'on se souvient que ce n'est pas dans l'institution parlementaire que les Pères fondateurs avaient mis leurs espoirs, convaincus qu'ils étaient que l'Assemblée ne pourrait être que la caisse de résonance des nationalismes, et si l'on considère que la Communauté au sein de laquelle celle-ci opérait avait un

caractère strictement économique<sup>1</sup>. L'Assemblée allait pourtant vite connaître un destin exceptionnel. D'une part, elle allait accroître sa représentativité et sa légitimité jusqu'à être désignée en 1979 par le suffrage universel, devenant ainsi la première assemblée parlementaire internationale élue directement par les peuples issus des nations membres. D'autre part, avant même son élection directe, elle allait entamer, le plus souvent avec l'accord des Etats membres, parfois de sa propre autorité, une conquête lente mais continue de ses pouvoirs qui l'a rapprochée des parlements nationaux.

Pourtant, pour reprendre l'expression de Jean-Louis BOURLANGE, « le Parlement européen est le soldat inconnu de la construction européenne : les citoyens de l'Europe ont le pouvoir de l'élire mais ils n'ont pas le bonheur de le connaître »<sup>2</sup>. Les politiques ignorants et les journalistes paresseux continuent de voir en elle cette « Assemblée de bavards » que stigmatisait Jacques Chirac en 1979, dénoncent le « déficit démocratique » dont la construction européenne serait irrémédiablement affectée et soulignent combien les électeurs portent un intérêt dramatiquement décroissant pour ce qui est supposé être l'incarnation d'une démocratie vivante et respectée.

En retraçant l'évolution de l'institution parlementaire européenne de 1958 à nos jours, on découvre cependant une institution complexe, déconcertante à certains égards, mais active et désormais incontournable. On constate que le Parlement européen n'a cessé d'accroître ses prérogatives au cours du dernier quart de siècle. On s'efforcera, dans la présente contribution, de démêler l'écheveau de la représentation, des procédures, des stratégies et des transformations de cette instance hors normes, de disséquer les relations, parfois conflictuelles, souvent collaboratives que l'Assemblée a entretenues et entretient avec les autres organes du triangle institutionnel. On mettra enfin l'accent sur le rôle « missionnaire » que cette arène politique s'est assignée, tant dans le processus de constitutionnalisation de l'Union, qu'en faveur de la défense et la promotion des valeurs démocratiques ou de la constitution d'un embryon d'espace civique européen.

Le Parlement européen semble être l'instance européenne dont la légitimité démocratique est la plus forte. Les députés qui y siègent sont élus tous les cinq ans par les électeurs des Etats membres de l'Union. En même temps, comment ne pas voir que le Parlement est plutôt mal élu, avec des taux d'abstention considérables, la participation des citoyens n'ayant cessé de diminuer lors des dernières consultations: De 62 % en 1979, le taux de participation moyen a fléchi à moins de 50 % en 1999, puis à 45,6 % en 2004. Le scrutin européen de juin 2009 a enregistré un nouveau recul avec 43,1 % de participation à l'échelle des vingt-sept Etats membres<sup>3</sup>. Plus grave : le taux de participation s'est effondré (de 18 à 20 % suivant le cas) dans les Etats fondateurs (Italie, France, Allemagne) alors que les « nouveaux entrants » se caractérisent par un taux de participation généralement très bas.

Passant en revue l'organisation et l'impact des scrutins européens, on est conduit à s'interroger : le Parlement européen est-il vraiment représentatif des citoyens de l'Union ? Le long processus qui a conduit l'Assemblée de la « légitimité indirecte » à la « légitimité directe », conférée par le suffrage populaire, n'a pas résolu la question. Si son élection au suffrage direct depuis 1979 fait bien du Parlement la seule institution européenne dotée de la légitimité populaire directe, à y regarder de plus près, il n'est pas le représentant d'un « peuple européen », mais des peuples des Etats membres. L'abandon précoce d'une procédure électorale uniforme, pourtant évoquée par le traité (art.138, §3) au profit de « règles fondamentales communes »<sup>4</sup>, a nui à l'homogénéité et partant, à la représentativité des parlementaires européens. Elus fréquemment à la proportionnelle sur listes, souvent nationales et bloquées, ce qui les éloigne mécaniquement des électeurs, les députés sont peu encouragés à agir dans une logique européenne : s'ils veulent être réélus, c'est aux partis nationaux qu'ils doivent obéir pour espérer être à nouveau placés sur les listes en position d'être élus<sup>5</sup>. Au cours des campagnes pour les élections européennes, élections de « second ordre » comme les élections intermédiaires, le débat européen est généralement polarisé ou instrumentalisé par les enjeux nationaux et réduit à la seule opposition entre pro et anti-européens. En dépit d'une certaine normalisation du profil du député européen, de la régionalisation croissante des élections européennes et de l'attention plus grande que les députés européens ont portée ces dernières années à leur circonscription, les eurodéputés restent des personnes peu visibles et leur pouvoir réel est bien souvent méconnu.

Le Parlement européen pâtit également du caractère disproportionné de la représentativité des populations des divers Etats membres. Après avoir, au début des années 1970, constitué un frein à l'élection du PE au suffrage universel, le système de pondération, fixé dès les origines de la Communauté et maintenu à travers les traités sans grandes modifications, a résisté à toutes les tentatives visant à en réduire les disparités (projets Dehousse et Patjijn). Ce compromis se traduit par la sur-représentation des « petits » Etats aux dépens des plus « grands » : un député luxembourgeois représente 83.000 électeurs tandis qu'un député allemand est censé être le porte-parole de 831.000 compatriotes en moyenne<sup>6</sup>. Cette réticence des auteurs des traités a conféré à la représentation un caractère englobant la société européenne a une double conséquence : les Etats restent le lieu d'exercice privilégié de la politique ; le fossé entre les représentants et les citoyens européens persiste.

Le PE est également desservi par le fait que les groupes politiques comme le PPE-DE (Parti populaire européen - Démocrates européens), le PSE (Parti socialiste européen) et l'ADLE (Alliance des libéraux et des démocrates européens) qui dominent l'Assemblée de Strasbourg, apparaissent comme des fédérations lâches de partis nationaux ayant un impact encore très réduit sur l'opinion publique européenne. Les « partis politiques européens » dont l'importance « par leur contribution à la formation d'une conscience européenne et à

<sup>1</sup> P.J.G. KAPTEYN, *L'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, Leyde, A.W. Sythoff, 1962, pp. 8-10.

<sup>2</sup> Olivier COSTA, Florent SAINT MARTIN, *Le Parlement européen*, La Documentation française, Paris, 2009, p. 5.

<sup>3</sup> Pascal DELWIT, Philippe POIRIER, *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*. Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2005, p.11.

<sup>4</sup> Jean-Louis BURBAN, *Le Parlement européen*, « Que sais-je » n°858, 1989, p.26.

<sup>5</sup> Nicolas CLINCHAMPS, *Parlement européen et droit parlementaire. Essai sur la naissance du droit parlementaire de l'Union européenne*. Paris, LGD, 2006, p.89.

<sup>6</sup> Nicolas CLINCHAMPS, *Parlement européen et droit parlementaire, op.cit.*, p. 4

l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union » a été reconnue par le Traité de Maastricht (art. 138a), n'ont pas à proprement parler de projet de législature et ne peuvent conquérir un pouvoir hors de leur portée, à cause des dispositions institutionnelles de l'Union. Les seuls textes programmatiques qu'ils élaborent sont des *manifestes* à l'occasion des élections européennes, que les partis nationaux sont censés utiliser dans leur pays<sup>7</sup>. Dans le même ordre d'idées, si les consultations européennes ont du mal à mobiliser l'opinion, c'est sans doute parce qu'elles déterminent la composition d'une chambre qui aboutit, par le jeu des groupes politiques et du règlement, à la domination quasi-permanente d'une « grande coalition centriste » privilégiant le consensus (système d'Hondt), et n'ayant pas d'incidence directe sur la composition de l'exécutif européen. Les électeurs, qui éprouvent déjà des difficultés à percevoir les enjeux à trancher, comprennent qu'elles ne changeront qu'à la marge le cours des politiques européennes<sup>8</sup>.

Sans omettre d'invoquer le caractère inachevé de la citoyenneté européenne, force est donc d'observer que les citoyens européens, qui lors des premières consultations boudaient le Parlement de Strasbourg en raison de son rôle négligeable, ne se reconnaissent pas plus aujourd'hui dans un PE dont les pouvoirs ont crû de manière singulière, mais qu'ils jugent toujours très éloigné de leurs préoccupations et continuent de considérer comme une assemblée secondaire en comparaison des parlements nationaux ?



Mis en concurrence avec d'autres « registres de légitimation » (Conseil, Commission) le PE a pourtant veillé, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, à s'ouvrir à la société civile. Il a engagé le dialogue avec les associations, les ONG, les syndicats et les églises, notamment dans le cadre des conférences intergouvernementales ou de la Convention sur l'avenir de l'Union qui devaient aboutir à la réforme des traités, projetant une Europe plus proche des citoyens. Cette démarche s'inscrit très clairement dans l'objectif de rendre le processus décisionnel plus ouvert et plus transparent, tout en insistant sur la nécessité de « démocratiser l'expertise » dans

un contexte scientifique et technique de plus en plus lourd. En 2004, le principe de « démocratie participative » a été introduit dans le Traité constitutionnel (art. I-47) et le Traité de Lisbonne prévoit à cette fin un instrument d'action concret : le droit d'initiative populaire.

Ces dernières années, dans le contexte d'incertitude engendré par le rejet du Traité constitutionnel par les Français et les Néerlandais, une structure permanente de dialogue entre le PE et les citoyens a été créée : ont ainsi été mis en place les « forums de citoyens », nouvel outil de communication que les bureaux d'information sont invités à planifier dans leur programme annuel. L'objectif est de saisir les perceptions des citoyens sur le terrain, de développer les interactions avec les autorités nationales, régionales et locales, d'assurer une forte couverture médiatique et d'évoquer prioritairement les dossiers d'intérêt pour les régions concernées. En 2007, pas moins de 68 forums citoyens ont été organisés dans 20 Etats membres et mobilisant 10.000 citoyens et de nombreux médias. Un autre instrument du dialogue est l'*Agora*. Créée en 2006, ses réunions et les thèmes de débat sont du ressort de la Conférence des Présidents de Groupes du PE. Elle a vocation à nourrir les réflexions des commissions parlementaires et de l'Assemblée plénière. Elle réunit des acteurs variés, (sur la base de 500 participants) identifiés par celles-ci, invités à débattre et à soumettre des contributions via un forum internet. Certains eurodéputés s'inquiètent de la multiplication de ces formes parcellaires de consultation, y décelant le risque d'une « fragmentation de la représentation »<sup>9</sup> pouvant aboutir à contester aux députés de Strasbourg leur légitimité à s'exprimer au nom des citoyens qu'ils sont censés représenter. La nature « concurrentielle » du processus décisionnel européen a également induit les députés européens à réunir l'expertise des « porteurs d'intérêts » (*stakeholders*) publics ou privés, destinataires des politiques communautaires. Le PE se montre cependant plus sélectif que la Commission dans le choix des *lobbyistes*. Il favorise les contacts avec les responsables d'intérêts publics et les responsables du monde associatif, et il est devenu un partenaire privilégié des promoteurs des causes d'intérêt général comme la défense de l'environnement ou la protection des consommateurs. Il s'emploie à contrario à limiter les dérives des partisans d'un *lobbying* plus agressif en les encadrant, dès les années 90, (rapports Nordmann, Ford et Stubb) par un code de conduite et l'inscription obligatoire dans un registre visant à en garantir la transparence.

Si l'on examine les choses sur la longue période, on voit que l'élargissement des *pouvoirs* du PE a été continu depuis cinquante ans. Pour les uns, il n'aurait cependant pas assez de pouvoirs, au regard de l'idéal « fédéraliste » que serait une Union européenne où il exercerait la plénitude du pouvoir législatif et où le « gouvernement européen » serait responsable devant lui. Pour d'autres, au contraire, il aurait aujourd'hui trop de pouvoirs, en tout cas suffisamment pour créer un déséquilibre au détriment des parlements nationaux. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas grand-chose de commun entre le Parlement actuel et l'Assemblée parlementaire, purement consultative, des origines.

Si l'Assemblée parlementaire européenne (APE) s'est présentée incontestablement à l'origine comme l'héritière de

<sup>7</sup> Pascal DELWIT, Erol KULAHCI, Cédric de VAN VALLE (Dir.), *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*. Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2001, p. 27 ; Bernard CASSEN, Louis WEBER, *Elections européennes, mode d'emploi*, Ed. du Croquant, 2009, pp.71-73.

<sup>8</sup> Paul MAGNETTE, « La difficile parlementarisation de l'Union européenne », in Pascal DELWIT, Philippe POIRIER (Dir.), *Parlement puissant, électeurs absents, op.cit.*, pp. 297-299.

<sup>9</sup> Paul MAGNETTE, « European Governance and Civil Participation : Beyond Elitist Citizenship ? », in, *Political Studies*, 51/1, 2003, pp.139-156.

l'Assemblée commune, elle s'en est distinguée très vite dans ses rapports avec les autres institutions et ses compétences en matière budgétaire.

Certes, les articles du Traité de Rome ont été directement inspirés des articles correspondants du Traité de Paris<sup>10</sup>. L'article 137 (1957) reproduit le libellé de l'article 20 (1951) qui stipule « l'Assemblée, composée de représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté, exerce les pouvoirs de délibération et de contrôle qui lui sont attribués par le présent traité ».

Avant 1970, le financement de la Communauté reposait sur les contributions des Etats membres : le *pouvoir budgétaire* appartenait de ce fait exclusivement au Conseil, le PE n'ayant qu'un rôle consultatif<sup>11</sup>. Le Traité de Luxembourg du 22 avril 1970, consécutif à l'octroi de ressources propres à la communauté, a accordé au PE le dernier mot sur les dépenses dites « non obligatoires » et le Traité de Bruxelles, du 22 juillet 1975, le droit de rejeter en bloc le budget à la majorité des deux tiers de ses membres. Si le Conseil et le Parlement n'arrivaient pas un accord, c'était le budget de l'année précédente qui était reconduit. En dépit de cette compétence en quelque sorte négative, le nouveau PE élu au suffrage universel, mené par Piet DANKERT, Erwin LANGE et Altiero SPINELLI, a utilisé pour la première fois cette prérogative en rejetant, le 15 décembre 1979, le budget, consacré alors à 78 % aux seules dépenses agricoles, à l'écrasante majorité des quatre cinquièmes<sup>12</sup>. Au cours des années quatre-vingt, le Parlement et le Conseil n'ont cessé d'entrer en conflit à propos de la classification des dépenses budgétaires et de l'application du taux maximal d'augmentation des dépenses, conflit dont le PE est sorti victorieux en plusieurs occasions. En augmentant par exemple les crédits du Fonds régional ou du Fonds social européen, le PE rencontrait les attentes de l'opinion, inquiète du chômage grandissant, et bénéficiait de la complicité de certains Etats membres bénéficiaires des fonds structurels, comme l'Italie et l'Irlande. Depuis 1988, les tensions ont diminué progressivement avec l'introduction des « perspectives financières » (accord institutionnel fixant les grandes priorités budgétaires sur une base pluriannuelle, indiquant l'ampleur maximale et la composition des dépenses prévisibles pour chaque année) et avec l'accroissement des dépenses non obligatoires (68 % du budget 2009) et des pouvoirs législatifs du PE. Depuis cette date, le combat du PE en matière budgétaire s'est déplacé vers le contrôle de l'exécution des dépenses, en attendant qu'il se voie un jour attribuer la détermination des ressources budgétaires.

Concernant les pouvoirs de *nomination* et de *contrôle* de l'Assemblée parlementaire, les articles 144 du traité CEE et 114 du traité Euratom se limitaient à confirmer le droit, conféré initialement à l'Assemblée de la CECA, de censurer la Commission et de la contraindre à la démission. Les traités CEE et Euratom étendaient seulement ce droit de censure au-delà du simple examen du rapport annuel de la Commission pour couvrir implicitement l'ensemble de sa gestion. Jusqu'au

début des années 1970, l'accroissement des pouvoirs de contrôle du PE s'est fait de manière « souterraine », hors de toute révision des traités et s'est limité aux moyens d'information (excluant les moyens de sanction) : institutionnalisation des questions écrites ou orales au Conseil et non plus seulement à la Commission, procédure Westertep introduisant l'obligation d'information du PE pour les accords commerciaux conclus avec des Etats tiers, engagement par la Commission et le Conseil de tenir l'Assemblée régulièrement informée des suites données à ses résolutions.

De son élection au suffrage universel direct en juin 1979 jusqu'à 2008, profitant du surcroît de prestige conféré par le suffrage populaire, l'Assemblée n'a cependant cessé d'étendre ses moyens de contrôle sur l'exécutif européen. Puisant dans les traditions parlementaires nationales les techniques éprouvées (*Question time* de la Chambre des Communes, droit de pétition et commissions temporaires d'enquête du continent), elle s'est vue progressivement attribuer le droit d'investiture de la Commission après les traités de Maastricht, Amsterdam, Nice et Lisbonne. Des accords inter-institutionnels ont encore accru ces compétences de manière informelle. Souvent pris à l'initiative de l'institution parlementaire, ces « accords-cadre » ou « codes de conduite » précisent les compétences des institutions sur certains points, formalisent leur coopération ou concernent le statut ou les modalités d'exercice de certains organes de contrôle tels que le Médiateur, le droit de pétition ou le droit d'enquête<sup>13</sup>. La nécessaire amélioration du fonctionnement démocratique de l'Union inscrit aujourd'hui le PE dans une dynamique favorable et en fait une assemblée très offensive, notamment à l'égard de la Commission. N'étant pas soumis à la menace d'une dissolution, les députés européens ont opté pour une stratégie d'affirmation, dont l'épisode le plus marquant a été la démission collective de la Commission Santer au printemps 1999, sans que le PE ait eu besoin de recourir formellement à « l'arme atomique » que constitue la censure. Plus récemment, en 2004, « l'affaire Buttiglione » a confirmé le nouveau rapport de forces en faveur de l'Assemblée, puisque « les députés ont fait plier le Président de la Commission et le Conseil de l'Union européenne, en imposant le remplacement du commissaire pressenti pour les questions liées à « l'espace de liberté, de sécurité et de justice »<sup>14</sup>.

Parallèlement au renforcement et à l'extension de la fonction de contrôle du PE, *les parlements nationaux* (PN) ont développé un contrôle spécifique sur l'action européenne de leurs gouvernements respectifs et une meilleure coopération avec le PE. Au niveau européen, les PN sont indispensables en vertu du principe de subsidiarité<sup>15</sup>. Ils transposent les normes communautaires dans le droit interne et sont « les interlocuteurs normaux des politiques

<sup>13</sup> Joël RIDEAU, *Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes*, Paris, LGDG, 3<sup>ème</sup> édition, 1999, pp. 690-692.

<sup>14</sup> Thierry CHOPIN, François-Xavier PRIOLLAUD, « la modernisation de la Ve. République et les 'affaires européennes' : le parlementarisme rationalisé est-il euro-compatible ? », in, *Fondation Robert Schuman, European issues*, n°74, 8 octobre 2007, pp. 4-5.

<sup>15</sup> Invoqué pour la première fois par le Traité de Maastricht, le principe de subsidiarité stipule que l'Union européenne n'intervient « que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire ».

<sup>10</sup> Sur les origines de l'APE, on verra : *Vers un Parlement unique. L'influence de l'Assemblée commune de la CECA sur les traités de Rome, Recueils de documents*. Parlement Européen, CARDOC, 2007.

<sup>11</sup> David JUDGE, David ERNSHAW, *The European Parliament*, London, Palgrave Macmillan, 2003, p. 34.

<sup>12</sup> Jean-Louis BURBAN, « Les députés de l'an II », in *Revue du Marché commun*, sept.1980. Julian PRIESTLEY, *Six battles that shaped Europe's Parliament*, John Harper Publishing, 2009, pp. 6-22.

intergouvernementales »<sup>16</sup>. Ils se sont dotés d'organes spécialisés dans les affaires européennes. Ces « commissions » ou « délégations » dont la compétence est purement consultative ou juridiquement contraignante suivant les cas, constituent aujourd'hui des instruments d'influence politique non négligeables<sup>17</sup>. Les gouvernements des Etats membres eux-mêmes ont favorisé cette évolution : favorisée par l'adoption, lors de l'Acte unique, du vote à la majorité qualifiée au Conseil, qui aggravait la marginalisation des parlements nationaux, elle a été officialisée par les traités de Maastricht et d'Amsterdam qui ont reconnu la vocation de ces derniers à participer, même de façon indirecte, au fonctionnement de l'Union<sup>18</sup>. Le Traité de Lisbonne renforce leurs prérogatives en matière de contrôle de la subsidiarité et les associe à la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Toutefois, si la constitution progressive d'un « réseau » des parlements permet au PE de s'exprimer au nom des organes élus et constituent une ressource supplémentaire pour la légitimation du PE dans ses rapports avec la Commission et le Conseil, l'Europe des assemblées n'en est pas pour autant devenue réalité. Si, depuis les premières « Assises » PE-PN tenues à Rome les 29 et 30 novembre 1990, la coopération interparlementaire n'a cessé de se développer, elle reste éclatée et peu efficace : la Conférence des Présidents des PN/ PE (1981) souffre de la diversité des statuts politiques des présidents des assemblées ; la COSAC (1989), organe de coopération entre les commissions des PN spécialisées dans les affaires européennes et celles du PE, constitue un forum d'échanges mieux structuré, mais ses contributions « ne lient pas les PN et ne préjugent pas de leurs positions »<sup>19</sup>. En réalité, bien qu'admise en principe, la coopération interparlementaire pâtit des divergences de vues et d'intérêts qui se manifestent inmanquablement entre un PE animé par une logique supranationale, dont la montée en puissance est continue, et des PN motivés par la défense de l'intérêt national, qui se voient progressivement dessaisis d'une partie de leurs compétences « régaliennes ». Ces divergences de vues se sont notamment manifestées en 1995-1996, par le rejet de l'idée, avancée par l'Assemblée nationale française, de créer une seconde chambre au niveau de l'Union, chargée tout particulièrement de se prononcer sur l'application du principe de subsidiarité, au motif que cette nouvelle assemblée ferait double emploi avec l'actuel Parlement, puis en 2002-2003 à la Convention, avec l'abandon de la proposition, chère au Président Giscard d'Estaing, d'instituer un « Congrès des Peuples d'Europe » rassemblant des membres du PE et des PN pour examiner l'Etat de l'Union et nommer ou confirmer les personnalités appelées à exercer certaines hautes fonctions de l'Union<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Hubert HAENEL, *Les parlements nationaux, un appui pour l'Europe ?* Note de la Fondation Robert Schuman

<sup>17</sup> Cf. Andreas MAURER, Wilfried WESSELS éd., *National Parliaments after Amsterdam. From Slow Adapters to National Players?* Baden-Baden, Nomos, 2001.

<sup>18</sup> Berthold RITTBERGER, « Constructing Parliamentary Democracy in the European Union : How did it Happen ? », in Beate KOHLER-KOCH, Berthold RITTBERGER, *Debating the Democratic Legitimacy of the European Union*, New-York, Rowman and Littlefield Publishers, 2007, pp.116-117.

<sup>19</sup> Hubert HAENEL, *Les parlements nationaux, un appui pour l'Europe ?* op. cit.

<sup>20</sup> Peter NORMANN, *The Accidental Constitution. The Story of the European convention*, Eurocomment, Brussels, 2003, p. 150.

Il a fallu attendre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix pour que le PE acquière une partie substantielle du pouvoir législatif. A l'instar de l'Assemblée commune, l'Assemblée parlementaire européenne n'était investie, en 1958, que d'une compétence consultative. Toutefois, en ajoutant le terme de « délibération », le Traité de Rome admettait déjà un renforcement marginal des pouvoirs de la nouvelle assemblée qui allait s'avérer décisif avec le temps.<sup>21</sup> Il s'agissait à l'origine de permettre à l'Assemblée de pallier l'absence de réel pouvoir législatif en adoptant, à la majorité des votants, des « résolutions » déclaratives sur toute question se rapportant aux activités ou aux missions des Communautés. Celles-ci ont permis au PE de préciser ses attentes par rapport à la construction européenne, qu'il s'agisse de problèmes d'actualité, de demandes en matière législative, de points de vue sur l'action des autres institutions, ou de propositions en matière constitutionnelle. Cet instrument, qui mobilise fortement les députés et focalise l'attention des médias, a longtemps compensé la faiblesse des pouvoirs formels du PE et lui a permis de s'affirmer vis-à-vis des opinions publiques européennes et internationales comme un forum d'expression sur les sujets les plus divers<sup>22</sup>.

Ce n'est qu'avec l'Acte unique européen -négocié au milieu des années 1980 sur la base du projet Spinelli et du rapport Dooge et finalement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1987- que le PE a reçu *de jure* une part du pouvoir législatif. En déterminant des domaines pour lesquels le Parlement et le Conseil partageaient le pouvoir législatif à travers une « procédure de coopération » et en accordant au Parlement, par la « procédure de l'avis conforme », le droit de ratifier les accords d'adhésion, les accords d'association de la Communauté avec les pays tiers, ainsi que l'adoption d'une procédure électorale pour les élections européennes, l'Acte unique a institué des procédures qui, en dépit de leur complexité (système de double lecture et dernier mot revenant au Conseil), allaient se révéler à l'usage opérationnelles et profitables pour l'Assemblée.

Mais c'est surtout avec le Traité de Maastricht, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993, que le PE a sensiblement gagné en influence, grâce à l'introduction de la « co-décision ». Dans les domaines où la procédure s'applique, il est devenu l'égal du Conseil. Rappelons que celle-ci requiert l'accord des deux parties pour qu'une législation soit adoptée. Un Comité de conciliation, composé de façon paritaire, est chargé de trouver un compromis en cas de désaccord persistant. Le PE pèse sur les textes, y compris les plus techniques, en adoptant des amendements et en prenant part à des négociations en amont de la première lecture, lors de *Trilogues* informels et au sein du Comité de conciliation. La directive « services » (dite Bolkenstein) est un bon exemple de réécriture quasi intégrale d'une proposition législative par le PE : en 2005, s'appuyant sur la très forte mobilisation de l'opinion publique autour de ce texte controversé, celui-ci a contraint le Conseil et la Commission à intégrer ses amendements sur les points clés du texte, notamment sur le champ d'application et le principe du pays d'origine. Le PE peut aussi contribuer à l'émergence d'un consensus : en 2006, lors du règlement relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (*REACH*), le PE a contribué à concilier les positions nationales et a permis au Conseil de surmonter ses divisions.

<sup>21</sup> Jean-Louis BURBAN, *Le Parlement européen*, op. cit., p. 78

<sup>22</sup> Olivier COSTA, Florent SAINT MARTIN, *Le Parlement européen*, La Documentation française, Paris, 2009, pp. 63-66.

L'implication du PE en faveur d'une *constitutionnalisation* de la Communauté/Union européenne a été constante.

Bien que le droit de modifier les traités revienne en dernier ressort aux seuls Etats membres, ceux-ci avaient, dès la première session de l'Assemblée commune en 1952, reconnu la vocation du Parlement à formuler des propositions de modifications constitutionnelles, lorsque, sur proposition d'Alcide De Gasperi et Robert Schuman, le Conseil avait invité celle-ci -rebaptisée dans cet objectif « Assemblée ad hoc »- à élaborer un projet de traité en vue de la création d'une Communauté politique européenne. Bien que le projet ait échoué en raison du refus de l'Assemblée française de ratifier le Traité de Communauté européenne de Défense (août 1954), la plupart des propositions qu'il contenait ont été reprises dans les projets ultérieurs.

L'initiative la plus célèbre du PE en la matière a été la proposition de remplacer les traités CCE et Euratom par un nouveau traité d'Union européenne. Formulé à l'initiative du député fédéraliste Altiero Spinelli et adopté par l'Assemblée le 14 février 1984 à une large majorité, le projet innovait tant par la méthode d'élaboration (création d'une commission *ad hoc* et de l'Intergroupe du « Club du Crocodile » au sein du PE pour rédiger et promouvoir le projet) que par le contenu (nouveau traité et non simple révision des traités existants, dépassement de l'opposition entre coopération et intégration, introduction du principe de subsidiarité et de la procédure de co-décision législative, extension des politiques communes, entrée en vigueur du traité après ratification d'une majorité de pays membres représentant les deux tiers de la population de la Communauté) de ses dispositions. Le Président français François Mitterrand ayant assuré le projet de son appui, le Comité Dooge, établi par les Chefs d'Etat et de gouvernement (sur le modèle de l'ancien Comité Spaak) pour préparer une conférence intergouvernementale, en avait repris les principales dispositions. Mais durant les négociations qui avaient suivi le Conseil européen de Milan (juin 1985), l'engagement du PE était resté limité. Bien que considérant les résultats de la CIG insuffisants. Dans un célèbre discours à Strasbourg, Altiero Spinelli, reprenant l'image d'Hemingway dans *Le vieil homme et la mer*, les avait alors comparés au « gros poisson dont les requins n'avaient laissé que l'arête »- les eurodéputés les avaient approuvés en janvier 1986. Il en était sorti l'Acte unique, qui allait entraîner de nouvelles pressions en faveur d'une intégration plus poussée et ouvrir la voie aux négociations des traités de Maastricht, Amsterdam et Nice<sup>23</sup>.

Instruits par l'exemple et soucieux d'élargir l'assise démocratique du mode d'élaboration des traités de révision, encore marquée par la logique intergouvernementale, les eurodéputés ont été les premiers à réclamer une Convention, expérimentée pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux (1999-2000) puis pour le projet de Constitution européenne (2003-2004). Ils ont vigoureusement appuyé la Présidence belge du Conseil dans la préparation de la Déclaration de Laeken<sup>24</sup>. Dans son témoignage sur la

préparation du Traité constitutionnel, Andrew Duff affirme « *It was the parliamentary ingredient which saved the Convention* »<sup>25</sup>. De fait, durant la Convention, et nonobstant leur faible contingent (16 sur un total de 105 conventionnels), les eurodéputés ont été particulièrement actifs et influents. Leur participation assidue aux séances de travail, les contacts privilégiés qu'ils entretenaient avec la société civile et les médias, l'avantage de « jouer à domicile » et de compter nombre des leurs parmi les autres Conventionnels (la moitié des membres du *Praesidium*, Giscard d'Estaing compris, appartenaient ou avaient appartenu à l'Assemblée européenne) ont, comme l'organisation de « composantes » ou « *caucus* » politiques à l'intérieur de la Convention, majoré leur influence<sup>26</sup>. Davantage rompus aux coalitions transversales et aux majorités transnationales que leurs collègues nationaux, les députés européens se sont montrés aptes à dégager des compromis dans les questions qui divisaient les délégations nationales, particulièrement exposées dans le forum ouvert de la Convention. En juin-juillet 2003, c'est l'alliance entre Giscard d'Estaing, des parlementaires nationaux intégrationnistes et les leaders des groupes politiques du PE qui a permis à la Présidence d'articuler le projet final<sup>27</sup>. Moyennant quoi, les eurodéputés ont atteint les principaux objectifs qu'ils s'étaient fixés. La normalisation de la procédure de co-décision législative, l'abolition effective des trois piliers du Traité de Maastricht, l'élargissement de la compétence budgétaire, la Charte des droits fondamentaux : tous ces points qui devaient intégrer la Constitution figuraient comme prioritaires dans les résolutions émises par le PE depuis plusieurs années<sup>28</sup>.

Symbole de la démocratie en Europe, le PE s'est érigé, depuis le début des communautés, en un forum incontesté pour la *défense et la promotion des droits de l'homme*. Miroir de l'opinion publique, caisse de résonance des mouvements de défense des droits humains, le PE qui dispose dans ce domaine d'un pouvoir normatif limité mais d'un pouvoir de sanction effectif, joue un rôle capital dans la définition de la politique de l'Union. Pour mener son combat, il mobilise un certain nombre d'organes. La sous-commission Droits de l'homme (DROI), sous-commission de la commission des Affaires étrangères, assume la gestion des dossiers relatifs aux droits de l'homme, en relation avec d'autres commissions parlementaires (comme les commissions des Affaires étrangères, du Développement, des Libertés civiles, des Droits de la femme ou de la Sécurité et défense) ainsi qu'avec les délégations du PE ou les parlements des pays tiers<sup>29</sup>. Par ailleurs la commission des Pétitions et le Médiateur européen mettent régulièrement l'accent sur la défense des droits de l'homme.

Le Parlement a depuis longtemps fait pression pour que les droits de l'homme figurent parmi les sources directes du droit communautaire. Sa démarche a oscillé entre l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme et la création d'un catalogue communautaire de droits fondamentaux figurant dans les traités. Dès 1953, l'Assemblée *ad hoc*, chargée de

<sup>23</sup> Jean-Marie PALAYRET, « Spinelli, entre cellule *carbonara* et conseiller des princes. Impulsions et limites de la relance européenne dans le projet Spinelli d'union politique des années 1980 », in Gérard BOSSUAT (Dir.), *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2003, pp. 356-382.

<sup>24</sup> Peter NORMAN, *The Accidental Constitution, The Story of the European Convention*, op. cit., pp. 49-50.

<sup>25</sup> Andrew DUFF, *The Struggle for Europe's Constitution*. London, The Federal Trust, 2007, p. 27.

<sup>26</sup> Peter NORMAN, *The Accidental Constitution. The Story of the European convention*, op. cit., pp.149-150.

<sup>27</sup> Andrew DUFF, *The Struggle for Europe's Constitution*, op. cit., pp. 26-27.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>29</sup> « La défense des droits de l'homme et de la démocratie », fiche technique de la DG Information du PE, n°6.1.2

rédiger un projet de traité créant une Communauté politique européenne, proposait d'y intégrer les dispositions de la Convention européenne des Droits de l'homme. En 1975, dans sa résolution sur l'Union européenne (Rapport Tindemans), le PE exprimait la nécessité de doter l'Union future d'une Charte des droits fondamentaux. En 1984, lors du projet de traité sur l'Union européenne (projet Spinelli), celui-ci prévoyait que « l'Union [adoptait] sa propre déclaration des droits fondamentaux », dont le respect était censé s'imposer aux institutions communautaires, ce qui sera fait en 1989<sup>30</sup>. Le combat du PE pour les valeurs a trouvé un aboutissement provisoire dans l'article 6 du TUE, selon lequel l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'Etat de droit. Enfin, lors de la CIG 2000 le Parlement a pris une part active à l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (proclamée le 7 décembre 2000) dont il n'a cessé depuis lors de réclamer l'incorporation aux traités. Le Traité de Lisbonne, en conférant une valeur contraignante à la Charte, a satisfait partiellement les exigences parlementaires. En parallèle le Parlement continue de plaider en faveur d'une adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme en vue « d'établir avec le Conseil de l'Europe une coopération étroite et d'éviter [...] d'éventuels conflits entre la Cour de justice des Communautés européennes et la Cour européenne des droits de l'homme »<sup>31</sup>. L'Assemblée a contribué, dans des domaines précis, comme les droits de la femme, les droits des minorités, la lutte contre la montée du racisme et de l'antisémitisme, la lutte contre l'homophobie, à impulser la réflexion et à insérer dans la législation européenne les préoccupations relatives aux droits de l'homme. Dans les questions relevant de la protection de la vie privée, du droit à l'information, le Parlement s'est fait l'avocat des citoyens européens contre le manque de transparence institutionnelle et contre les atteintes résultant de l'utilisation des nouvelles technologies, notamment de l'internet. Le Parlement est aussi partie prenante du contrôle du respect des droits fondamentaux par les Etats membres. L'article 7 UE qui impose une suspension du droit de vote de l'Etat « coupable de violations graves et répétées des droits fondamentaux ou des principes démocratiques essentiels » requiert l'avis conforme des eurodéputés dans la première phase relative à la constatation du manquement. Le PE s'immisce dans le suivi conduisant à une éventuelle sanction, son règlement intérieur l'autorisant à adopter des recommandations à l'intention du Conseil<sup>32</sup>. Les pétitions ou les rapports du Médiateur permettent à l'Assemblée de mettre en lumière les violations des droits des citoyens européens par un Etat membre ou une institution communautaire. Enfin, le PE a participé activement à la mise en place d'une Agence des droits fondamentaux en 2007.

Enfin, le Parlement a toujours été très actif pour défendre la dignité et les droits de l'homme dans le monde entier.

En Europe, l'Assemblée parlementaire a dénoncé, dès le début des Communautés, les atteintes aux droits fondamentaux et exprimé son constant soutien aux combattants de la liberté tant dans les pays sous le joug soviétique (soutien aux Accords d'Helsinki en 1975, débats sur la situation en Tchécoslovaquie

après l'écrasement du « printemps de Prague » et en Pologne dès la création de « Solidarité ») que dans les dictatures militaires d'extrême droite (Rapport Birkelbach imposant en mars 1962 le rejet de la demande d'adhésion à la CEE de l'Espagne franquiste ; gel de l'accord d'association avec la Grèce suite au coup d'Etat des Colonels en mai 1967) Ces pays, libérés des régimes autoritaires, se sont engagés dans un processus d'adhésion à l'UE. Le Parlement, qui est appelé à délivrer un avis conforme sur les traités d'adhésion, dispose d'un droit de regard sur les progrès réalisés par les pays candidats en matière de démocratisation, de respect des droits de l'homme et des minorités pour rejoindre le niveau communautaire.

Hors d'Europe, le PE conduit, à côté des actions de la Commission et du Conseil, une véritable « diplomatie parlementaire » pour promouvoir la démocratie et l'Etat de droit, dans le cadre des relations particulières que l'Union entretient avec certaines régions : Afrique, Amérique latine, région méditerranéenne. C'est sur son insistance que depuis la Convention de Lomé IV (1989), les accords d'association incluent des clauses concernant le respect des droits de l'homme. Depuis les années soixante-dix, l'Union a engagé un dialogue avec tous ses partenaires, lieu où se négocient les politiques qui seront menées en commun par l'Union et les pays tiers : les questions des droits de l'homme et de la démocratie sont un des thèmes abordés dans ces dialogues. Ils revêtent une importance spécifique dans les négociations que l'UE conduit avec des pays comme la Chine, l'Iran ou la Russie. Sans y être officiellement associée, la sous-commission Droits de l'homme du PE pèse sur la teneur des ces consultations, en organisant des auditions publiques d'opposants et d'ONG. Le Parlement peut également utiliser ses pouvoirs budgétaires : l'instrument financier par excellence est l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui offre un soutien financier direct aux ONG oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du soutien à la démocratie, indépendamment de l'aval des autorités des pays tiers où elles opèrent, mais le PE peut également agir en faveur de la dimension droits de l'homme dans les programmes relatifs aux relations extérieures comme MEDA ou TACIS.

Dans son « activisme » pour la défense et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, le PE utilise divers instruments. Les plus courants sont constitués par les résolutions, les déclarations publiques et les délégations. Souvent adoptées suivant la procédure d'urgence (art.115 du règlement du PE), les résolutions émises par le PE (ou les déclarations publiques signées par un nombre requis de députés) concernent principalement la situation générale des droits de l'homme dans une région ou un pays. Elles font généralement appel à l'action du Conseil et de la Commission, ainsi qu'aux autorités du pays concerné, pour leur rappeler leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Les délégations parlementaires sont acceptées dans tous les pays tiers et sont perçues comme représentant toute l'UE. La venue d'une délégation suscite des attentes, qui sont parfois déçues sur le terrain. Le Parlement dispose d'autres instruments spécialisés dans le domaine des droits de l'homme : le prix Sakharov récompense chaque année une personnalité ou une œuvre<sup>33</sup> pour son combat en faveur de la

<sup>30</sup> Résolution du 12 avril 1989, (Rapport de Gucht) JO. C. 120/51

<sup>31</sup> Résolution du PE n°C5-0058-99 du 16 mars 2000 sur l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

<sup>32</sup> Nicolas CLINCHAMPS, *Parlement européen et droit parlementaire*, op. cit., p. 682.

<sup>33</sup> Trois des récipiendaires, Nelson Mandela (1988), Aung San Suu Kyi (1990) et Kofi Annan et le personnel des Nations unies, ont aussi reçu le Prix Nobel de la Paix.

défense des libertés fondamentales et assure au lauréat protection, soutien financier et visibilité internationale ; le *Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde* définit les priorités du PE en la matière et facilite le dialogue intra et extra UE<sup>34</sup>.

Bien que les résolutions adoptées soient dépourvues de tout effet juridique et pâtissent d'un suivi insuffisant, l'action du PE n'en contribue pas moins à affirmer et à consolider le droit international et à définir la position de l'Union en la matière. Les rapports éveillent l'attention de l'opinion sur des questions comme le droit des minorités, l'esclavage moderne, les droits de la femme et de l'enfant ou la liberté d'expression. Les réactions des pays tiers épinglés sont, en dépit des objections qu'ils peuvent émettre, constructives dans la majorité des cas<sup>35</sup>.

\*\*\*

Rétrospectivement, l'histoire des conquêtes parlementaires est impressionnante. En une vingtaine d'années le Parlement européen a acquis des pouvoirs que certains parlements nationaux n'ont arraché qu'au fil des siècles<sup>36</sup>. Le rôle accru de l'Assemblée de Strasbourg, tel qu'il s'est dessiné dans les traités par le passage à un système proto-parlementaire, pose aujourd'hui un défi majeur aux Etats membres dans leur *leadership* politique. Sur le plan politique, les eurodéputés ont déjà acquis une autorité qui va au-delà de leurs prérogatives. Nicolas Sarkozy ne s'y est pas trompé : en présentant, le 10 juillet 2008 à Strasbourg, les objectifs de la Présidence française, le Président de la République a « assuré les eurodéputés de sa volonté de travailler avec eux »<sup>37</sup>. A un an des élections de juin 2009, il avait pris un soin particulier à associer (par l'entremise de son Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet) les dirigeants du PE et des ses groupes parlementaires aux préparatifs de sa présidence. Son discours reflétait

la prise de conscience, à Paris, de la force politique que l'Assemblée européenne représente désormais. La France a tardé à comprendre son importance, contrairement aux autres grands pays de l'UE, et surtout de l'Allemagne, qui, depuis le Chancelier Kohl, l'a placée au cœur de sa stratégie d'influence en Europe.

La progression paraît si spectaculaire que certains, tels le ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer devant l'Université Humboldt (2000), ont prédit qu'elle conduira à la « pleine parlementarisation de l'Union ». De fait, si l'on se concentre sur les pouvoirs formels, tels qu'ils sont renforcés par le Traité de Lisbonne en cours de ratification, on peut avoir l'impression que les bases de cette parlementarisation sont jetées. Sur le plan institutionnel, le Traité de Lisbonne prévoit que les gouvernements, « tenant compte » des équilibres politiques au sein de l'Assemblée, proposeront un candidat à la Présidence de la Commission, qui sera « élu » par les parlementaires. Le Traité renforce aussi les prérogatives des

parlementaires en matière budgétaire : l'Assemblée devra se prononcer sur le cadre financier pluriannuel et sera sur un pied d'égalité avec le Conseil, la même procédure s'appliquant à l'ensemble des dépenses, obligatoires et non obligatoires. Surtout, avec l'extension de la procédure de codécision, le PE sera placé par le Traité de Lisbonne en position de véritable co-législateur avec le Conseil.

Beaucoup d'analystes observent cependant que la *mue des pouvoirs du PE*, opérée par ce traité, *trouve ses limites*.

Le Traité de Lisbonne revalorisera nettement le pouvoir budgétaire du PE. Il n'est cependant pas prévu de créer un impôt européen et le Parlement ne disposera toujours d'aucun pouvoir en matière de détermination des ressources de l'Union. Les représentants des Etats resteront donc libres de définir le volume du budget et de le limiter, comme c'est le cas actuellement, à un niveau inadapté à l'ampleur des missions qui reviennent à l'Union.

Concernant l'« élection » du Président de la Commission par le Parlement européen<sup>38</sup>, bien que le privilège de nomination des gouvernements paraisse écorné, le poste de Président de la Commission ne fait toujours pas l'objet d'une compétition ouverte et la mise en place des Commissions Santer en 1995, Prodi en 1999 et Barroso en 2004 et 2009, a montré qu'en dépit de leurs menaces et de leurs injonctions, les parlementaires ne sont pas en mesure de s'opposer réellement au choix des gouvernements<sup>39</sup>. Elle dépendra aussi bien des stratégies des partis européens et des institutions de l'Union que de la personnalité des candidats. Le Traité confirme aussi le *leadership* intergouvernemental en établissant une présidence permanente du Conseil européen. Le Conseil des ministres, organe décideur par excellence, ne peut être inquiété par le Parlement qu'au moyen de contrôles indirects ( les recours juridictionnels) ou ponctuels (le contrôle budgétaire) Par ailleurs, le Traité de Lisbonne continue de conférer au Conseil des pouvoirs importants, non seulement en matière de politique étrangère et de sécurité où il reste l'organe dominant, mais aussi dans le vaste champ couvert par l'Union économique et monétaire et par la « coordination ouverte » des politiques sociales et d'emploi. Les eurodéputés restent encore également incapables de peser sur les sujets qui restent des compétences exclusives de la Commission, comme la politique de la concurrence, ou dans le champ de l'unanimité au Conseil : la fiscalité, la politique étrangère et la sécurité commune.

Si le Parlement est devenu un puissant co-législateur dans toutes les matières liées au marché unique, il reste ainsi à l'écart des domaines qui préoccupent les citoyens : l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, la sécurité, la défense.

<sup>34</sup> Sous commission droits de l'homme du PE : « Impact des résolutions et des autres activités du Parlement européen dans le secteur des droits de l'homme -en dehors de l'UE », Etude EIUC du 10 juillet 2006.

<sup>35</sup> *Ibid.* Ainsi que European inter-university Centre for Human rights and Democratisation, *Beyond Activism. The impact of resolutions and other activities of the European Parliament in the field of Human Rights outside the European union*, October 2006, pp. 87-99.

<sup>36</sup> Paul MAGNETTE, « la difficile parlementarisation de l'Union européenne », in Pascal DELWIT, Philippe POIRIER (Dir.), *Parlement puissant, électeurs absents*, op. cit., p. 296.

<sup>37</sup> *Le Monde*, 11 juillet 2008.

<sup>38</sup> Jacques Delors, puis La Fondation Madariaga, ont suggéré d'établir un lien direct entre l'élection des parlementaires européens et la désignation du Président de la Commission. Dans un premier temps, chacun des partis européens transnationaux organiserait des primaires en son sein. Dans un deuxième temps, les chefs de files candidats à la Présidence de la Commission s'affronteraient, programme contre programme, dans le cadre de la campagne pour l'élection du Parlement [*in Le Monde*, 28.8.2008].

<sup>39</sup> La Commission Prodi comprenait une moitié des membres proches du PSE alors que ce parti avait perdu les élections de juin 1999. En juin 2004, les gouvernements ont hésité entre un candidat issu d'un petit groupe (le libéral Guy Verhofstadt) et un autre issu d'un courant marginal du Parti populaire démocrate-chrétien (le conservateur britannique Chris Patten).

Le Parlement peine également à trouver sa *place dans l'architecture institutionnelle* de l'Union, laquelle ne cesse de se complexifier.

Soucieux de sa légitimité, il a constamment tenté d'endiguer le développement d'instances concurrentes de représentation qui ont exigé, au fil des ans, d'avoir voix au chapitre communautaire. Comme l'écrit Paul Magette, « Il n'a accueilli qu'avec tiédeur le Comité des régions, il a longtemps tenté de faire obstruction à la mise en place d'un médiateur de l'Union ; il s'est employé, en s'y associant, de limiter autant que possible l'immixtion des parlements nationaux dans les affaires communautaires ; il a élevé des objections contre l'idée de consultations pan-européennes »<sup>40</sup>. Ce réflexe d'auto-défense est sans doute naturel si l'on considère que l'Union est un système en gestation et que certains ne désespèrent pas de la transformer en un ensemble fédéral où le Parlement européen jouerait un rôle majeur, à l'instar du Congrès américain ou du *Bundestag* allemand. L'attitude du Parlement européen dans sa tactique de rapprochement maîtrisé avec les parlements nationaux pose, à terme, la question de son évolution bicamérale. En corollaire à la constitutionnalisation, certains analystes et politiques pensent en effet que l'évolution fédérale revendiquée par l'Assemblée de Strasbourg devrait conduire à créer un Parlement bicaméral tenant compte des différentes strates de représentation. À côté de la chambre basse correspondant à l'actuel Parlement, la chambre haute représenterait non seulement les Etats mais aussi les régions<sup>41</sup>. Le PE prend aujourd'hui des décisions qui affectent quotidiennement la vie des citoyens, ce que les élections européennes font insuffisamment ressortir. Il est nécessaire qu'il soit mieux connu des peuples. Or, la détermination dont le Parlement a fait preuve au cours des dernières décennies pour rendre le système européen plus accessible et visible n'a pas encore entraîné, contrairement aux prévisions des fédéralistes, l'émergence d'un *espace public européen*. Le PE s'est efforcé de communiquer avec la presse, la radio et la télévision afin de mieux publiciser ses débats<sup>42</sup>. Pourtant, la couverture des activités du PE par les rédactions nationales et transnationales reste marginale. Du fait de l'extrême complexité de ses procédures, le Parlement agit dans une temporalité lente, qui n'est pas celle des médias. Ceux-ci accorderont tout naturellement une plus large place aux initiatives de la Commission qui a un service de presse particulièrement actif, et à celles du Conseil européen, dont les réunions donnent souvent lieu à une certaine dramatisation<sup>43</sup>. Le traitement de

l'actualité du Parlement, considérée comme « une actu lente, molle, soft, parfois technocratique », selon le responsable éditorial du *Monde*<sup>44</sup>, décourage l'audience. Selon les sondages Eurobaromètre, l'insuffisance d'information sur l'institution parlementaire reste l'une des causes majeures de l'abstention lors des élections européennes.

La multiplication des sièges (Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg) ajoute à la confusion : elle désoriente l'opinion publique qui perd le contact avec cette « institution nomade »<sup>45</sup>. Enfin, on peut se demander si le dédain manifesté par certains dirigeants politiques à l'égard de l'institution (considérée comme un « second choix » d'où un fort taux de renouvellement) ne contribue pas à brouiller l'image de l'institution et à alimenter un antiparlementarisme latent. À cet égard, tout ne relève pas des pouvoirs publics ou des institutions. La création de véritables partis politiques européens et leur visibilité relèvent avant tout des responsables politiques.

Dans six domaines essentiels, le PE dispose encore d'une marge de manœuvre pour renforcer le rôle qu'il devrait endosser au sein de l'Union.

- Primo, le PE qui dispose de l'initiative en matière d'élection européenne, devrait combattre en faveur d'une harmonisation des lois électorales nationales en matière de scrutins européens.
- Secundo, il devrait tirer davantage profit de ses compétences budgétaires en exigeant d'avoir son mot à dire pour toutes les questions -y compris le choix des éventuelles solutions et politiques- impliquant les ressources propres de l'Union. Si nécessaire en faisant usage de son droit de blocage.
- Tercio, dans son pouvoir de nomination du Président de la Commission et des Commissaires, il ne devrait pas seulement contrôler les compétences personnelles et professionnelles des divers candidats, mais exiger d'eux (et en premier lieu du candidat à la Présidence), de soumettre un programme d'action et d'initiatives concrètes pour le mandat à venir. Il devrait régulièrement inviter le Président et les commissaires à rendre compte de la manière dont ils respectent leurs engagements et ne pas hésiter à menacer de recourir, si nécessaire, à la censure.
- Quarto, en ce qui concerne la fonction législative, le PE devrait disposer d'un pouvoir de codécision absolu sur tous les sujets pour lesquels le Traité de Lisbonne ne prévoit qu'une simple consultation (plus de quarante pour le seul premier pilier).
- Quinto, en ce qui concerne la Politique étrangère et de défense, le PE devrait, à l'instar des parlements nationaux, être habilité à s'exprimer en votant les grandes orientations politiques, en particulier sur le

<sup>40</sup> Paul MAGNETTE, « La difficile parlementarisation de l'Union européenne », in Pascal DELWIT, Philippe POIRIER (Dir.), *Parlement puissant, électeurs absents*, op. cit.

<sup>41</sup> Cette architecture irait dans le sens de la démocratie participative esquissée par la Commission dans son *Livre Blanc sur la gouvernance européenne*. COM (2001) 428 final, Bruxelles, 25 juillet 2001, pp.16-20, in Nicolas CLINCHAMPS, *Parlement européen et droit parlementaire*, op. cit., p. 691.

<sup>42</sup> Des salles de presse et studios TV et radio entièrement équipés ont été mis à la disposition des 1200 journalistes accrédités aussi bien à Bruxelles qu'à Strasbourg, une conférence de presse est organisée chaque vendredi avant la session à Strasbourg pour informer les journalistes du travail du Parlement la semaine suivante, les équipes de télévision sont autorisées à filmer les séances plénières et certaines réunions en commission.

<sup>43</sup> F. HEYNDERICKS, *L'Europe des médias*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 1998 ainsi que Klaus EDER, Hans-Jörg TRENZ, « Prerequisites of Transnational Democracy and Mechanisms for Sustaining it. The case of the European Union » in Beate KOHLER-KOCH, Berthold RITTEBERGER, *Debating the Democratic Legitimacy of the European Union*, op. cit., pp. 167-173.

<sup>44</sup> Cité dans Olivier COSTA, Paul MAGNETTE, *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 2007, p. 57.

<sup>45</sup> Comme l'expliquait Emanuele Gazzo, Directeur de l'Agence Europe : « Il faut un siège unique où l'Europe puisse travailler et avec lequel elle puisse s'identifier. C'est aussi nécessaire pour permettre aux médias de travailler ». Intervention d'Emanuele Gazzo au Colloque *Le Parlement européen dans l'évolution institutionnelle*, publié par Jean-Victor LOUIS, Denis WAELBROECK (Dir.), Ed. de l'université de Bruxelles, 1988, pp. 170-171.

plan des crédits d'engagement, des choix stratégiques et des opérations de maintien de la paix.

- Sexto, dans la perspective des révisions futures des traités, le PE devrait endosser le rôle de codécideur, remplaçant l'obligation d'unanimité gouvernementale (dans le cadre des CIG) et d'unanimité de ratification par un vote à la majorité super-qualifiée (de type :  $\frac{3}{4}$  des gouvernements de l'Union représentant  $\frac{3}{4}$  de la population européenne) la révision n'entrant en vigueur que dans les pays ayant donné leur soutien<sup>46</sup>.

Au final, si le Parlement européen est incontestablement l'institution montante du système juridique de l'Union européenne et s'il semble voué à un bel avenir, on aura garde de minorer ce pronostic en constatant, avec le politiste Paul Magnette : « le Parlement européen est devenu un acteur non négligeable du jeu politique de l'Union, mais il n'a pas ravi aux forums intergouvernementaux leur rôle de centre de gravité ».

## **Guido MONTANI**

Vice-président de l'UEF Europe

### **Document de discussion sur la campagne politique de l'UEF « Pour un gouvernement fédéral de l'Union européenne »**

**Un pas en avant dans l'histoire de l'UEF** – En 1967 et 1968, les fédéralistes européens commencèrent à soutenir, d'une manière unanime, l'élection directe du Parlement européen et, dans le même temps, ils demandèrent une monnaie européenne commune. Après les premières élections européennes, ils soutinrent la proposition du Parlement européen pour un Traité de l'Union européenne. Mais, après le rejet du projet constitutionnel de Spinelli, l'action de l'UEF devint plus incertaine. Le Marché unique européen était lancé mais l'Union monétaire était encore en préparation. En 1989, après la chute du mur de Berlin et la fin du conflit Est-Ouest, l'Europe dut affronter les défis de la réunification allemande, de l'élargissement et des guerres sanglantes dans l'ex-Yougoslavie. De 1987 à 1996, l'UEF géra cette difficile phase de transition avec la Campagne pour la démocratie européenne. C'est seulement en 1997 que l'UEF fut à même de concentrer ses forces sur un nouvel objectif institutionnel : une Constitution européenne fédérale. Les fédéralistes réussirent, dans cet objectif, à mobiliser des milliers de personnes à Nice (2000) et à faire du lobbying au sein de la Convention européenne, en faveur d'un gouvernement fédéral et de l'abolition du droit de veto. La ratification du Traité constitutionnel européen échoua et, en vue de l'élection européenne de 2009, l'UEF lança la Campagne « Quel est votre candidat ? » pour demander aux partis de présenter aux électeurs leur candidat à la présidence de la Commission européenne ainsi qu'un programme politique. Aujourd'hui,

après l'issue positive du référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne, l'heure est venue pour une nouvelle campagne. L'élection européenne a montré qu'il existe un fossé large et durable entre les citoyens et l'Union européenne et que le soutien du public pour l'unification européenne ne peut plus être considéré comme garanti.



**Le Traité de Lisbonne et la Constitution européenne** – Spinelli, avec les fédéralistes, se battit pour le Traité d'Union européenne (en fait pour une Constitution européenne) : il en résulta l'Acte Unique européen. L'UEF militait pour une Constitution européenne fédérale : le résultat fut le Traité de Lisbonne. On dit que le Traité de Lisbonne comprend toutes les innovations fondamentales du Traité constitutionnel européen. Cette affirmation est à la fois vraie et fautive dans le même temps. C'est vrai parce que les principales nouveautés institutionnelles du Traité constitutionnel européen sont prises en compte dans le Traité de Lisbonne. Mais il est aussi vrai que quelques éléments essentiels sont abandonnés. Le Traité constitutionnel aurait pu être compris comme un pas vers une Fédération européenne. Il est vrai que la Convention européenne a examiné si l'objectif politique d'une Fédération européenne devait être explicitement inclus dans les articles préliminaires du Traité constitutionnel (la proposition fut refusée par les gouvernements anglais et italien). A présent, après l'échec de la ratification du Traité constitutionnel européen, la même idée d'une transition vers une union fédérale est ouvertement refusée par une grande partie des politiciens européens et ignorée par les mass-media. Un Traité, un pacte entre Etats souverains, s'est substitué à un Traité constitutionnel, un pacte entre des citoyens et des Etats. Les symboles d'une Fédération européenne tels que le drapeau et l'hymne ont été supprimés du Traité. L'idée d'une union plus étroite, exprimée dans le Traité de Rome et le Traité constitutionnel européen (« tout en restant fiers de leur propre identité et de leur histoire, les peuples d'Europe sont déterminés à transcender leurs anciennes divisions et, toujours plus étroitement unis, à forger un destin commun ») est oubliée dans le Traité de Lisbonne. En fait, les forces anti-fédéralistes - les eurosceptiques- purent affirmer l'idée que le cadre institutionnel actuel de l'Union européenne était la meilleure organisation pour le Continent, après l'élargissement. Ils disent que l'Union européenne est une union d'Etats souverains et que les gouvernements nationaux sont les maîtres des Traités. Le projet fédéraliste était un rêve des pères fondateurs. Le peuple européen n'existe pas et l'unification politique d'Etats

<sup>46</sup> Notre Europe, *La Démocratie au sein de l'UE et le rôle du Parlement européen*, mai 2009, pp. 11-14.

nationaux souverains est une utopie. C'est plus ou moins *l'opinion* récemment adoptée par la Cour constitutionnelle allemande. Le processus de l'intégration européenne a atteint ses colonnes d'Hercule.

**Le projet fédéral a-t-il un avenir ?** - Les idéologies du *status quo* contiennent toujours une pincée de réalité. Il est vrai que le processus de l'unification européenne a réalisé un objectif très important : la pacification du continent, de Lisbonne à Bucarest, d'Helsinki à Malte. L'objectif fondamental de la Déclaration Schuman - « En mettant en commun les productions de charbon et d'acier et en instituant une nouvelle Haute Autorité dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et d'autres pays membres, cette proposition conduira à la réalisation des premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix » - est pleinement réalisé à l'intérieur de l'Union européenne. Aujourd'hui, même un nationaliste fanatique ne se risquerait pas à proposer une guerre entre les Etats membres de l'UE. Le racisme, forme extrême du nationalisme, s'exprime contre des peuples extra-européens, pas contre des citoyens communautaires. Les fédéralistes devraient bien comprendre ce nouveau cadre politique. Ils ne peuvent plus trouver leur stratégie et leurs campagnes dans des slogans de l'après deuxième guerre mondiale. Pour les jeunes, l'Europe est un espace de paix et de liberté dans lequel ils peuvent étudier, travailler et voyager sans frontières nationales.

Néanmoins, la réalité politique, c'est aussi que l'Union européenne, particulièrement si elle est conçue comme une union d'Etats souverains, est totalement inadéquate pour affronter les défis du 21<sup>e</sup> siècle. La crise financière a montré clairement que l'Union européenne n'est pas un îlot de sécurité dans un monde instable. Même l'Union monétaire européenne n'est pas un bouclier suffisamment fort pour protéger les citoyens de l'Union contre une tempête financière mondiale. L'Union européenne, comme tout autre Etat dans le monde, est confronté à des défis mondiaux. Le défi le plus dramatique, c'est la crise écologique qui menace la survie de toute forme de vie sur la planète, y compris l'espèce humaine. La mobilisation des peuples pour empêcher une catastrophe écologique est aujourd'hui plus importante que la mobilisation dans le passé du mouvement de la paix contre une guerre nucléaire entre les deux superpuissances. Mais cela ne signifie pas que le danger nucléaire a été surmonté. La prolifération nucléaire est une réalité de la politique internationale imparable, car la maîtrise de la technologie nucléaire représente un statut symbolique que toute puissance émergente mondiale souhaite réaliser. Et, ce n'est pas le moindre, il y a le problème non résolu du sous-développement qui signifie la pauvreté de masse, la faim, la famine et les maladies pandémiques. Tous ces problèmes sont amplifiés par les guerres de religion, le terrorisme et l'incompétence des institutions des Nations Unies créées à la fin de la seconde guerre mondiale. Le gouvernement américain veut maintenant changer cette tendance en plaçant les Nations Unies au cœur d'un nouvel ordre mondial plus coopératif. L'Union européenne devrait assumer ses responsabilités pour la construction d'un nouvel ordre mondial, fondé sur le respect des droits de l'homme, la paix, le droit international et le développement durable.

L'avenir du projet fédéraliste en Europe demande une Union capable d'agir efficacement dans la politique mondiale. Pour agir, une communauté politique (un peuple) devrait disposer de

moyens pour exprimer sa volonté. L'histoire constitutionnelle de l'humanité nous apprend que le moyen politique pour exprimer une volonté, c'est un gouvernement démocratiquement responsable. L'Union européenne a besoin d'un gouvernement fédéral.

**Les principaux problèmes institutionnels de l'UE** – Le cadre institutionnel de l'Union européenne est partiellement confédéral et partiellement fédéral. Aucune union confédérale d'Etats ne dispose d'un parlement démocratiquement élu. Il n'y a pas d'union fédérale d'Etats sans gouvernement fédéral. L'Union européenne dispose d'une gouvernance confuse et non démocratique. Dans le Traité de Lisbonne, le mot « gouvernement européen » n'existe pas. Pour dépasser le déficit démocratique de l'Union européenne, les principaux problèmes auxquels il faut s'attaquer sont les suivants.

**La transformation de la Commission européenne en un gouvernement fédéral européen** – Le Traité de Lisbonne (art. 17.7) établit que le Président de la Commission est proposé par le Conseil européen « en prenant en compte les élections du Parlement européen » et que « ce candidat sera élu par le Parlement européen, par la majorité de ses membres ». En théorie, ces règles ne sont pas substantiellement différentes des règles habituelles utilisées pour nommer un gouvernement national. Mais l'expérience des élections européennes de 2009 montre que, si les principaux partis européens ne présentent pas leur candidat, ni un programme de gouvernement avant l'élection, les citoyens n'ont pas le pouvoir d'influencer le choix du Conseil et le nouveau Parlement. L'élection européenne n'est plus qu'une somme d'élections nationales. Si l'Union européenne doit devenir une démocratie supranationale, un lien visible devrait être établi entre le vote des citoyens et leur gouvernement. Une réforme du système électoral européen est nécessaire pour obliger les partis principaux à présenter leur candidats aux électeurs européens.

**Un budget fédéral** – Le système de ressources de l'Union européenne nécessite une réforme radicale. En fait, malgré son nom, l'Union européenne n'a pas de ressources propres. Il est bon de rappeler que la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier avait le pouvoir de collecter des impôts et d'émettre des obligations sur le marché financier international. Le budget actuel de la Communauté est presque entièrement financé par des contributions nationales. Les conséquences de cette détérioration dangereuse du système originel de la Communauté sont : a) toute décision concernant le projet du budget européen est jugée à travers le prisme du « juste retour » aux budgets nationaux ; ainsi, le budget européen est transformé en chapitres déguisés des budgets nationaux et des biens publics européens importants – tels qu'un plan d'investissement pour encourager la recherche scientifique, le développement durable, etc. - ne peuvent être financés ; b) quand la Commission doit faire face à des événements inattendus, tels que la crise financière actuelle, elle ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour proposer un plan européen de rétablissement efficace ; c) la surveillance européenne du système financier et bancaire ne peut pas devenir efficace car les gouvernements nationaux qui apportent l'argent de leurs contribuables pour renflouer certaines banques, n'acceptent pas de supervision européenne ; d) le droit des citoyens de savoir où va leur argent et qui a la responsabilité de le dépenser, est sérieusement violé car, si le budget européen est financé par des contributions nationales,

au cours de la campagne électorale européenne, les partis européens ne se sentent pas obligés de fournir des explications sur les finances européennes aux citoyens. Il faudrait nommer, au sein de la Commission, un Ministre de l'économie et des finances.

*Une politique extérieure et de sécurité* – Dans le système politique mondial, l'UE est confrontée à des défis qui concernent la sécurité, même si elle n'est pas menacée par un Etat ennemi. Le Traité de Lisbonne apporte quelques éléments pour la construction d'une politique étrangère européenne tels qu'un Ministre des affaires étrangères (ou Haut représentant) et la possibilité pour un groupe de pays d'aller de l'avant, même si tous les Etats membres ne sont pas d'accord. De plus, une Agence européenne de l'armement a été mise en place. Néanmoins, il devrait être clair que si une armée européenne – avec un drapeau européen et un uniforme européen, payée par un budget européen et responsable devant un gouvernement fédéral -, une police et une gendarmerie européennes ainsi qu'un corps européen de sécurité civile n'existent pas, une politique étrangère européenne est une utopie. Une politique commune requiert des moyens d'action européens (de la même manière, la Banque centrale européenne et la monnaie européenne ainsi qu'une politique monétaire européenne n'auraient pas existé).

**L'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ?** - Le mot « Constitution » était un tabou dans la politique européenne jusqu'au Conseil de Laeken. Aujourd'hui, c'est à nouveau un tabou. Jusqu'à quand ?

Si nous considérons les trois réformes précédemment exposées, nous pouvons affirmer qu'il n'est pas vraisemblable qu'elles puissent être réalisées petit à petit, sans un projet commun. La transformation de la Commission européenne en un véritable gouvernement est nécessaire pour dépasser le déficit de responsabilité de l'Union européenne, mais la Commission a besoin de vrais pouvoirs sur les ressources financières et sur la politique étrangère pour devenir un gouvernement effectif. D'un autre côté, si les gouvernements nationaux de l'Union maintiennent le droit de veto dans le domaine financier et pour la politique étrangère, la Commission européenne et le Parlement européen sont exclus du processus décisionnel.

Comme cela s'est produit dans le passé pour des problèmes similaires, les gouvernements nationaux et le Parlement européen essaieront chacun de résoudre les problèmes précédemment mentionnés sans réformes spécifiques. Mais, tôt ou tard, l'interconnection entre eux apparaîtra clairement. La question du droit de veto – qui est le dernier rempart de la souveraineté nationale en Europe – ne peut pas être dépassée sans un accord constitutionnel. Aucun gouvernement national ne déléguera des pouvoirs souverains sans accord sur la nouvelle architecture décisionnelle. L'Europe a besoin d'une Constitution.

Les fédéralistes devraient refuser la prétendue doctrine de « l'échec de la Constitution européenne ». Ce qui a échoué, c'est un Traité constitutionnel, soumis à une procédure de ratification intergouvernementale imposée par le Conseil. Le Traité constitutionnel aurait pu être approuvé par une double majorité des citoyens et des Etats. Les gouvernements nationaux, en imposant la règle de l'unanimité offrent à

chaque pays – même à un pays avec 1% de la population de l'UE – le pouvoir de bloquer le processus.

**Mots-clés pour la nouvelle Campagne de l'UEF** – Le but de ce document de discussion est seulement d'ouvrir un débat en vue du Comité fédéral de Berlin. Par conséquent, on ne tire pas de conclusion. Une campagne politique devrait mobiliser tout d'abord tous les fédéralistes et leurs amis dans la société civile et les partis politiques. Dans des occasions précédentes – comme la campagne pour l'élection directe du Parlement européen et pour la Constitution européenne – l'accord sur les mots-clés de la campagne a été trouvé après de longs et difficiles débats. La même chose va probablement se produire maintenant.

Sur la base des discussions internes du passé en vue du Congrès de l'UEF à Paris, quelques mots-clés sont listés ici pour amorcer le débat. Un premier groupe concerne les objectifs politiques, un second les moyens pour construire une Europe fédérale. Quelques objectifs et moyens pourraient, dans l'avenir, être ajoutés à cette liste. Mais, au bout du compte, il sera nécessaire de faire un choix. L'efficacité d'une stratégie réside dans sa capacité à trouver un slogan précis sur lequel concentrer les forces.

### Objectifs politiques

**Fédération européenne / Etats-Unis d'Europe** – Ce sont les objectifs institutionnels des fédéralistes européens conformément à leurs statuts fondateurs.

**Gouvernement fédéral / Gouvernement européen** – C'est l'institution principale nécessaire pour rendre la volonté du peuple visible et effective, dans notre cas, le peuple fédéral européen.

**Démocratie européenne** – L'Union européenne souffre d'un déficit démocratique. Les fédéralistes proposent de le dépasser avec des réformes institutionnelles appropriées.

**Constitution européenne / Constitution fédérale européenne** – C'est la réforme institutionnelle la plus générale qui inclut un gouvernement fédéral et un nouveau concept d'identité politique à plusieurs niveaux pour ses citoyens.

### Moyens

*Convention constitutionnelle ou Convention démocratique* – Avec le Traité de Lisbonne, le Parlement européen a le pouvoir de demander une nouvelle Convention. La nouvelle Convention devrait être démocratique: les décisions devraient être prises par la méthode de la majorité et la Constitution devrait être ratifiée par une double majorité des citoyens et des Etats.

*Noyau fédéral (Au sein de l'Union européenne)* – Après l'élargissement, tous les pays de l'Union ne sont pas prêts à aller de l'avant vers une Union fédérale. Un groupe pionnier de pays peut faire le premier pas.

*Noyau fédéral (En sortant des Traités)* – Après l'élargissement, l'Union européenne n'est plus le cadre politique dans lequel un projet fédéraliste peut être lancé avec succès. Un groupe pionnier de pays devrait construire un Etat fédéral européen en dehors du cadre légal de l'Union européenne actuelle.

*Convention des citoyens européens* – C'est un dispositif organisationnel qui rassemble des personnes de la société civile et des partis politiques au niveau local, au niveau national et au niveau européen pour soutenir les objectifs politiques de la campagne.

tenant compte de la situation actuelle. Maintenant c'est fait, et nous devons regarder en avant : d'un côté comment influencer cette nouvelle Commission et, de l'autre, continuer à demander une politisation de la politique européenne pour que le citoyen puisse voir que l'Europe ne vient pas « toute prête », mais qu'il est possible de la modérer.

### **Tenant compte de ces faits, que faire ?**

Paradoxes : pendant les dernières 20 années l'Union européenne (UE) s'est éloignée des citoyens en même temps qu'elle essayait de s'en rapprocher. Plus l'UE fait de choses pour les citoyens, moins les citoyens l'aiment. Avec la constitution on a essayé d'engager le citoyen et celui-ci a réagi d'une façon contradictoire. Le sentiment est que l'UE fait des choses pour les citoyens mais sans les citoyens. L'Europe a gagné le Traité de Lisbonne mais elle a perdu quelque crédibilité face aux citoyens qui ne reconnaissent pas l'idéal européen dans le reflet de la réalité européenne actuelle. Référendums nationaux pour traités européens, élections européennes avec absence de partis politiques européens... et sans capacité d'influer sur l'avenir de l'Europe... Les gens sont confus.

Dans le même temps on discute sur la nécessité que l'UE ait un gouvernement européen avec une politique étrangère commune, un budget construit à base de ressources propres... ce qui est vrai et nécessaire mais : peut-on envisager d'avoir un gouvernement européen dans une Europe sans partis politiques ? Un gouvernement européen sans une vie politique européenne, où les acteurs soient les partis européens, cela rassemblerait par trop à un système communiste avec un parti unique. Dans le cas où le *democratie* européen existerait -et je suis convaincu qu'il existe- il ne peut se manifester politiquement parce que l'espace politique européen continue à être occupé par « les pro-européens contre les eurosceptiques » au lieu d'être un champ de bataille entre partis politiques ayant des idées différentes.

**Joan Marc SIMON**

Secrétaire général UEF Europe

## **Stratégie des fédéralistes européens pour les années à venir : parallèles avec la « Campagne pour un gouvernement européen »**

Principaux événements des derniers mois : le premier confirme une tendance, le second ouvre une nouvelle porte, le troisième nous donne la possibilité d'agir :

- Les élections au Parlement européen (PE) ont eu un taux de participation encore plus faible, confirmant une tendance en aucun cas surprenante. Si les gens ne savent ni pour qui, ni pourquoi ils votent, ils ne voteront pas. Malheureusement pas grand chose de nouveau : des « élections nationales à échelle européenne ». D'un côté, les partis qui ont augmenté leur représentation étaient populistes (ce qui ne compte pas vraiment parce qu'ils ne représentent pas un groupe homogène et ne seront pas en mesure d'influer sur le travail parlementaire). D'un autre côté, les *Verts* qui ont augmenté leur score, grâce à leur campagne pro-européenne sur les biens publics européens et même mondiaux : environnement, droits humains, primauté du droit international...
- L'Arrêt de la Cour constitutionnelle allemande ouvre un espace nouveau, un avant et un après : avec une vision plutôt « bismarckienne », du dix-neuvième siècle, la Cour a décidé qu'on ne peut aller plus loin dans l'intégration politique avec les outils dont on dispose. L'Etat allemand ne peut ni ne veut céder plus de souveraineté parce qu'une démocratie européenne n'existe pas en tant que telle. L'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande constate que l'Allemagne ne peut aller plus loin avec le système actuel et en même temps continuer à être un Etat. On peut être d'accord, ou en désaccord, mais cette position est claire politiquement : il y a un avant et un après cette intervention des juges constitutionnels allemands dans les affaires européennes.
- Réélection de Barroso comme Président de la Commission Européenne. Conséquence des règles du jeu qui, d'ailleurs, ont fonctionné très bien, comme nous devons l'admettre. Elles ont permis de réélire le candidat qui pose le moins de problèmes au Conseil européen et qui fait partie de la majorité conservatrice au sein du PE. Il aurait été vraiment surprenant d'avoir eu un candidat fort à l'image de Delors en



Avec Lisbonne le squelette européen est presque terminé ; nous avons un cadre de fonctionnement qui, de façon générale, donnera à l'UE la capacité d'agir et fonctionner mieux. Mais ce squelette institutionnel n'a presque pas de chair. Pour pouvoir

avancer vers un gouvernement européen il nous faut remplir le squelette institutionnel avec la substance du *demos* européen. Les fédéralistes doivent s'engager pour la création d'un espace politique européen commun si nous voulons que les gens participent aux élections du PE mais aussi pour que les personnes croient à nouveau dans le projet européen. Si on regarde les élections passées au PE, on voit que les partis politiques nationaux en ont été les acteurs principaux. Comment voulons-nous avoir un débat européen lorsque les circonscriptions, les acteurs, le *marketing*, tout est national ? Le rôle des partis nationaux est crucial pour la politique nationale, mais il est contre-productif au niveau européen où nous avons besoin d'acteurs européens.

Or, l'Europe a besoin d'une réforme du système électoral - difficile puisque pour la faire on a besoin de l'unanimité- afin d'avoir une circonscription européenne. Besoin de mobiliser partis nationaux, gouvernements, médias...

### **Nos demandes précises doivent être :**

1) Faire pression sur les partis politiques européens pour qu'ils fonctionnent réellement -jusqu'à présent seuls les groupes parlementaires au sein du PE fonctionnent politiquement. Les partis politiques européens s'organisent comme confédérations de partis nationaux et ils reflètent une fois de plus l'Europe des États, et non celle des citoyens. C'est important de noter qu'en même temps que le nationalisme au sein du Conseil européen est l'ennemi des idées fédéralistes, la structure de base nationale avec laquelle travaillent les partis politiques européens constitue, elle, une autre sorte de nationalisme au sein des partis politiques européens. Le travail par consensus n'est pas loin du travail à l'unanimité. Nulle part il n'est écrit qu'un parti national peut opposer son veto aux autres mais c'est ce fonctionnement qui peut expliquer pourquoi les socialistes n'ont pas désigné un candidat à la Présidence de la Commission, ou pourquoi il est peu probable que les partis politiques européens réussissent jamais à soutenir une circonscription européenne avec des listes transnationales. Tenter de briser la structure nationale avec laquelle travaillent les partis politiques européens serait peut-être un moyen pour les fédéralistes.

2) La réforme du système électoral afin d'augmenter la participation en faisant appel à la dimension européenne et à l'impact politique du vote :

- des listes transnationales ; 10 à 20 % des députés devraient être élus sur des listes transnationales pour la prochaine législature (2014-2019),
- forcer à des listes ouvertes afin d'éviter que les partis ne conviennent de choisir des personnes pour l'Europe (se débarrasser des ministres n'ayant pas réussi ou « dangereux » en les envoyant siéger à l'UE, etc.),
- créer des circonscriptions plus homogènes et aller dans le sens d'une sorte de circonscription européenne. (A présent des pays comme l'Espagne disposent d'une circonscription unique alors que les Etats plus centralistes comme la France ou du Royaume-uni en ont plusieurs !),
- abaisser le nombre de signatures nécessaires pour être en mesure de présenter une candidature au niveau transnational.

Toutes ces propositions vont dans le sens de briser le monopole des partis nationaux sur les élections européennes.

3) L'impact politique du vote – la campagne « *Who is your candidate ?* » (Quel est votre candidat ?), a joué un rôle très important les derniers mois et il faut continuer à travailler dans cette direction pendant les années à venir. Mais il faut aussi que les futurs commissaires (ministres européens) se présentent aux élections du PE afin de renforcer le caractère parlementaire du futur gouvernement européen.

L'expérience démontre que l'électorat européen n'existera pas tant qu'il n'y aura pas de candidats européens -tant pour siéger au PE que pour être Président de la commission- et c'est très difficile de l'obtenir sans une circonscription européenne.

4) Appeler des institutions par le nom qu'elles devraient avoir et pas par des noms compliqués dans le but de les dissimuler. Les directives sont des lois, la CE est le gouvernement, le Haut représentant est le Ministre des Affaires étrangères, les commissaires sont les ministres européens, etc. Les mots sont importants. La dénomination des « Ministres de l'Europe » peut avoir l'air étrange aujourd'hui mais les fédéralistes ont très bien réussi à introduire des concepts tout en inventant des mots tels que : « déficit démocratique », Parlement européen, Constitution européenne, etc. Des médias nomment la Commission comme « l'exécutif européen », même quand elle ne l'est pas. Nous devons commencer à utiliser ces noms.

L'idée d'un gouvernement fédéral européen est vitale. Elle a été suffisamment expliquée et je suis d'accord avec elle. Cependant, les fédéralistes sont souvent critiqués pour être irréalistes, trop éloignés de la réalité. C'est vrai que pour la plupart des gens le saut conceptuel vers un gouvernement européen est trop important au premier abord. Nos idées sont bonnes quand il s'agit de définir où nous voulons aller, mais il nous manque la feuille de route sur la manière d'y arriver.

Les gens sont familiarisés avec la politique nationale et ils voient tout avec un regard national : ils comprennent que la présence d'un gouvernement national, sans une circonscription nationale, sans partis nationaux, etc., est quelque chose dont ils ne veulent pas. Cela ressemblerait trop à l'idée d'un parti unique.

Pour avoir un gouvernement européen nous avons besoin d'une circonscription européenne, un système électoral européen, des partis politiques européens, etc.

Sinon, je crains que le concept de gouvernement européen manque d'une base pour se légitimer.

Pour cette raison l'*UEF* et la *JEF* doivent travailler avec le nouvel *Intergroupe fédéraliste* au sein du PE afin de pousser ces idées dans le PE ; mais encore plus important, il faut éduquer la nouvelle génération de députés européens qui, malheureusement, sont plus ignorants que jamais.

### **Mise en œuvre du traité de Lisbonne**

La conséquence principale de Lisbonne, et la plus évidente pour les citoyens européens, sera l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune. Cette partie du traité constitutionnel a été entièrement préservée, avec un ministre (Haut représentant) responsable devant le PE, avec son propre

ministère, avec un service diplomatique européen et, en somme, la capacité pour l'UE d'avoir des politiques communes et de les appliquer tout en ouvrant la porte aux pays membres qui veulent aller de l'avant dans les politiques de défense de développer une coopération structurée.

Pour la première fois depuis 1954, quand la Communauté européenne de défense a échoué, l'UE sera en mesure de démarrer à nouveau le développement d'une politique de défense et de sécurité.

Or, il est très important que les fédéralistes suivent les développements de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne et en même temps commencent à réfléchir sur les prochains pas à faire pour le mouvement dans les années à venir.

## Florent BANFI

Membre du Bureau exécutif de la JEF Europe - Paris

# Stratégie de la JEF Europe

## Introduction

### *Stratégie divisée en trois phases*

Lors du bureau de mai 2009 la *JEF Europe* a décidé de diviser ses six derniers mois de mandat en trois étapes.

### **Etape 1 : Mettre l'accent sur les élections et le rôle du Parlement européen (PE)**

Les élections européennes ont eu une importance significative pour l'association durant ces deux dernières années. Le message politique porté durant cette période peut avoir un impact jusqu'aux premières sessions du parlement où les fédéralistes sont tous les cinq ans présents. De plus les résolutions adoptées n'incluaient pas que des clauses liées aux élections mais des propositions ou requêtes tournées sur le travail des futurs députés. Dans ce contexte, la campagne pour les élections européennes ne pouvait pas se terminer sèchement le soir du vote.

### **Etape 2 : S'impliquer pour la ratification du Traité de Lisbonne en Irlande**

Lors de son Congrès à Copenhague, la *JEF Europe* a décidé d'être active en Irlande durant le référendum. Le nouveau vote impose à la fois une présence sur place mais également une certaine retenue sur des possibles avancées liées au traité qui pourraient avoir un effet négatif sur la population irlandaise et le mettre en difficulté.

### **Etape 3 : Préparation politique du Congrès**

Il semble difficile que des propositions de campagnes abouties et partagées émergent entre la fin du Traité de Lisbonne et le Congrès de la *JEF Europe*. Un travail long et méthodique étant nécessaire pour repartir sur de bonnes bases avec un projet

cohérent, le temps « d'incubation » de l'association sera plus long que les quelques semaines à disposition. Le bureau a donc voulu se positionner en tant que catalyseur d'idées politiques au sein de l'association plus que comme acteur d'une future campagne qu'il ne mettra pas en marche.

### **Pas de quatrième étape**



Florent BANFI a une réunion des JE Sciences Po Paris

Le nouveau bureau décidera donc de sa propre ligne politique. Le besoin de réflexion est réel. Nous sommes aujourd'hui face à la fin de plusieurs processus. Tout d'abord celui des élections européennes sur lequel nous avons concentré nos résolutions/positions depuis 6 mois. Puis la fin du Traité de Lisbonne qui depuis mai 2005 contraint les fédéralistes à suivre une actualité politique monotone et peu stimulante. Enfin, il s'agit de la fin de la campagne pour la Constitution qui débuta il y a plus d'une dizaine d'années. Nous sommes à la fin de cycles politiques à la fois courts (élections européennes) et longs (campagne pour la Constitution). Un nouveau départ est nécessaire mais le vide politique à combler est important et requiert un travail de fond qui ne peut se faire en quelques jours. La réponse à la question : « quelle est la prochaine étape vers une fédération européenne ? » sera écoutée pendant plusieurs années, elle mérite donc d'être soigneusement.

Pour ces raisons, le bureau actuel de la *JEF Europe* ne prendra pas de positions définitives sur une future campagne mais contribuera activement à la réflexion politique engagée dans la phase pré-congrès.

### **Analyse de la situation actuelle**

Afin de contribuer de façon efficace à la relance de l'action des fédéralistes, il est vital de prendre du recul sur les années écoulées. Cela se traduit ici par l'apprentissage des précédentes campagnes et l'analyse de l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande.

### ***Analyse des campagnes***

### **Campagne pro-européenne pour la Constitution**

Le projet de Traité instituant une Constitution pour l'Europe était un **projet sans symbole** (à comprendre comme sans qu'il puisse être reconnu dans un projet politique) pour les citoyens européens. Trop technique/juridique pour une très large

majorité de la population, profondément déformé par les politiques, ce texte n'a pas convaincu. Contrairement à l'euro qui fut un symbole fort lors du référendum du traité de Maastricht, rien dans le Traité Constitutionnel n'a eu cette fonction.

Mauvaise préparation en amont des « pro-Constitution », restés peu actifs quand les sondages étaient positifs.

Manque de pro-activité face aux répliques nationalistes dont l'agressivité a surpris des partisans du oui, plus « beni oui oui » que réels militants formés politiquement.

Ne pas attendre des politiques la définition des détails de notre projet. Nous ne pouvons plus nous contenter de proposer uniquement l'idée, mais nous devons être en mesure de proposer les moyens de la mettre en place si ces derniers peuvent poser problème lors d'une ratification.

### **Campagne pour les élections européennes**

Trois campagnes analysées *UEF, JEF, ME / JE-France*.

La campagne de l'*UEF* est certainement celle dont l'impact médiatique et politique fut le plus fort. La reprise par le Parlement européen de la thématique de l'élection du Président a prouvé le bien fondé de notre campagne.

La campagne du *Mouvement Européen* a eu un impact fort auprès des institutionnels en touchant de nombreux députés.

La campagne de la *JEF-Europe* a eu le mérite de maintenir l'association unitaire en proposant un message politique aux députés. La présence de nombreux thèmes et l'absence de symbole a certainement rendu son appropriation difficile.

### **Conclusion**

La prochaine campagne sera plus efficace si elle possède un symbole politique ayant un sens pour les citoyens (type euro).

### **Arrêt de la Cour Constitutionnelle allemande**

#### **Contenu**

L'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande est un nouvel élément à prendre en compte dans notre stratégie vers une Europe fédérale.

Je résume ainsi l'arrêt de la Cour pour notre réflexion : « toute nouvelle avancée dans des domaines clefs imposera à l'UE de devenir une fédération ». Cela est partiel et discutable mais n'étant pas juriste, je ne ferai pas de présentation exhaustive de cet arrêt.

#### **Jugement sur l'arrêt**

Quelle attitude avoir face à cet arrêt. Autrement dit, est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ? D'un côté, l'arrêt met la thématique de la fédération sur la table, mais de fait, il oblige à faire le « grand saut » en un seul coup. Si en tant que fédéralistes, nous devrions nous réjouir de la première conséquence, la mauvaise préparation de la classe politique sur cette question en ternit l'analyse.

#### **Analyse**

Conséquence stratégique : obligation de parler de fédération dans la prochaine campagne. Soit nous sommes pro-actifs et traitons ce thème, soit les nationalistes s'en chargeront et nous subissons, comme en 2005, des arguments farfelus et difficiles à contredire.

Conséquence politique : choix du thème de la campagne en prenant en compte à la fois la pertinence du symbole de la campagne et la transition créée vers la fédération. La subsidiarité doit être applicable et compréhensible grâce à ce symbole. Est-ce que la mise en place de cette proposition contraint à 100 % les Etats à devenir une fédération ou pas ? La campagne doit être conçue en prenant en compte deux éléments et non plus simplement la proposition phare.

La prochaine difficulté majeure (défi) ne sera pas d'expliquer le bien fondé du thème de la future campagne (le symbole) mais de faire adhérer autour du besoin de fédération sur de sa mise en œuvre. Le symbole devient par conséquence une difficulté secondaire pour notre prochaine campagne.

### **Hypothèses**

Ce raisonnement se base sur un certain nombre d'hypothèses qu'il faut analyser.

#### **Rôle de l'arrêt**

Quelques questions sur l'arrêt.

Quelle valeur donner à cet arrêt dans le temps sachant qu'il peut être contredit ?

La Cour est une cour allemande, donc un pays qui pèse en Europe. Mais : est-ce qu'il sera respecté pour le Traité de Lisbonne ? Y-a-t-il des moyens de contourner l'arrêt ?

On peut également lire l'arrêt dans la perspective de la ratification en Irlande comme un appui pour les arguments du camp du oui.

#### **Rôle du symbole**

L'hypothèse est ici que le symbole sera incapable d'évincer la problématique institutionnelle (fédération : oui/non) générée par l'arrêt. Le rapport de force entre la discussion sur le passage à une fédération et celle de la campagne (symbole politique) sera défavorable à la campagne. La double polarité générée imposera une étude attentive du basculement de la campagne dans un sens ou dans l'autre, soit une capacité d'adaptation requise pour la future campagne pour contrer ce risque.

#### **Symbole orienté pour les citoyens**

Le symbole a exclusivement un rôle pour les citoyens. Les parlementaires nationaux, européens, les gouvernements... sont mis de côté dans ce raisonnement.

Un symbole peut avoir des connotations différentes en fonction de l'entité à laquelle il se rapporte (surtout s'il touche à des compétences régaliennes). Un symbole peut jouer un rôle efficace pour les citoyens mais pas forcément pour un gouvernement.

Les citoyens permettent de déclencher l'avancée mais également de le conclure. Les politiques servent de filtre.

#### **Importance des citoyens dans le processus / Acteur principal.**

Non seulement les citoyens sont considérés comme élément central mais leur accord devient une condition *sine qua non* pour la réussite de la campagne. Il pourrait être intéressant d'analyser la possibilité de faire avancer l'Europe sans les citoyens.

#### **Nouveau texte institutionnel**

L'avant dernière hypothèse est que la prochaine étape nécessitera la rédaction d'un nouveau texte constitutionnel.

Cette hypothèse est renforcée par l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande. Néanmoins, on peut imaginer un développement par d'autres moyens.

### **Ordre d'adoption**

Enfin le processus est celui d'un enchaînement de une ou plusieurs Conférences intergouvernementales et quelques référendums pour la ratification. Cette succession d'étapes n'inclut pas la « proposition Geremek » de référendum en amont de la rédaction du texte. Le rôle des citoyens étant très différent dans ce cas, nous pouvons imaginer l'impact que cela peut avoir sur le rôle des fédéralistes et sur la campagne plus particulièrement. Selon que le référendum porte sur deux phrases ou sur un traité, la campagne à mettre en place peut en être profondément altérée.

### **Idées pour la suite**

Quel symbole politique créera une modification institutionnelle suffisante pour obliger le passage à une fédération ?

### ***Quel projet / Quelle thématique / Quel symbole ?***

#### **Idées - thèmes de travail**

Thématiques sur lesquelles nous pouvons réfléchir pour trouver un symbole pour une future campagne.

#### **Identité / citoyenneté / immigration**

Proposition de M. Philippe Oriol intéressante pour une campagne : la **citoyenneté européenne de résidence**. Cette idée permet de rassembler deux thématiques séparées qui sont celle de l'identité européenne et celle de l'immigration.

Que faire après le patriotisme constitutionnel de Habermas ? Démonstration que son application va poser des problèmes lors de la ratification de la Constitution. Les déficiences du modèle doivent être comblées.

#### **Ecologie / environnement / énergie**

Pas de propositions concrètes pour le moment.

#### **Défense**

Propositions concrètes : la défense européenne est déjà une construction concrète.

Le problème de la défense européenne se situe au niveau des budgets, de l'optimisation et surtout de la politique (faible engagement des forces).

#### **Institutions**

Nouvelle campagne pour une Constitution ou pour un Gouvernement européen ?

### ***Stratégie pour la suite***

#### **Approche plus ouverte vers les autres sections**

Afin d'éviter l'inadéquation des campagnes à certaines réalités nationales, une approche plus ouverte doit être mise en place.

#### **Formation et diffusion progressive de l'information**

On a trop tendance à proposer une campagne toute faite au niveau européen. Il peut être utile de favoriser une diffusion lente et progressive de l'information. Cela permet notamment d'inclure des problématiques différentes liées à un contexte national particulier.

Il faut former tout au long du processus (notamment les jeunes).

**Conclusion :** l'UEF possède une compétence rare en matière de savoir et de pratique du fédéralisme il faut en faire bénéficier les jeunes.

**Fabien CAZENAVE**

ex-rédacteur en chef du *Taurillon*

## **Technologies de l'information et stratégie des fédéralistes**

Le but de cette présentation n'est pas de traiter l'ensemble des technologies de l'information. Ici, nous allons nous concentrer sur l'aspect internet dans le traitement des questions européennes, notamment au travers d'un outil des Jeunes Européens - France, le Taurillon ([www.taurillon.org](http://www.taurillon.org)).

Ce site d'information sous un prisme fédéraliste des questions européennes est un succès. 90.000 visiteurs uniques par mois, 4 langues et plus de 2.000.000 de visiteurs depuis sa création en 2005. 2005 semble d'ailleurs être un tournant pour les questions européennes sur la toile.

### ***I – De l'importance***

#### ***de la campagne référendaire française de 2005***

#### **Une situation actuelle marquée par le référendum de 2005**

2005 : année du référendum « perdu » sur la Constitution pour l'Europe

La campagne référendaire de 2005 a été exceptionnelle : beaucoup de débats ont eu lieu sur le sens du projet européen. Malheureusement, la qualité des débats n'était pas au rendez-vous. Les extrêmes politiques ont su profiter de l'atonie sur les questions européennes de la classe politique et médiatique majoritaire pour imposer leur clé de lecture : « Europe sociale ou pas ? »

Internet a joué un grand rôle, un rôle de démultiplication dans cette campagne. Les sites « de blogueurs indépendants » ont fleuri avec plus ou moins de succès mais ont donné l'impression que quelque chose se passait sur la toile. D'autant plus que pour ceux d'extrême-gauche, ils ont tous repris l'argumentaire fouillé et totalement biaisé de la Fondation Copernic (regroupant des intellectuels de toute l'extrême-gauche, allant de la LCR – voir de LO – à la gauche du PS).

Cette cohérence dans la grille de lecture du traité ajoutée à une culture militante reproduite sur internet a été dévastatrice. Tous les sites d'information ont été bombardés « naturellement » par des internautes qui reproduisaient en chaîne le même type de discours. Ce discours teinté de nationalisme et à contre-courant de la pensée majoritaire (idéal pour créer le sentiment d'une

communauté intelligente sur internet) était relayé par le biais de liens entre tous les sites ayant la même grille de lecture. Le procédé était simple :

étape 1 : je fais un blog reprenant l'argumentaire commun à ma communauté extrémiste avec des liens vers tous les autres. Je me pare ensuite de la virginité du « simple citoyen » tentant de réfléchir par lui-même alors que je reproduis un discours très précis et une grille de lecture à contre-courant.

étape 2 : je vais sur tous les grands sites d'information en copiant-collant ce que j'ai déjà dit sur mon site et pour prouver ce que je dis, je fais un lien vers mon site + vers celui plus connu d'un membre influent de ma communauté.

Étape 3 : je vais militer de la même manière sur l'étape 2 sur des forums n'ayant aucun lien avec l'Europe mais qui ont un espace dédié à ce qui fait l'actu (à savoir, les séries du moment ou le sujet polémique du jour)

Bien sûr, certains sites ont permis de vrais débats entre partisans du Oui et du Non. Mais sur la toile, c'est un peu comme dans la vraie vie : même si un débat touche beaucoup de monde à Lyon, ce n'est pas pour autant que la France entière l'est... Or les militants du non ont su porter leur message de manière virale sur la toile et de manière efficace sur le terrain, notamment par le biais de grandes campagnes d'affichages et des discussions familiales. La méthode Tupperware est toujours aussi efficace.

#### L'après 2005 :

##### un retour en force des pro-européens sur la toile

Après la gueule de bois du Non au référendum, les associations et les acteurs institutionnels pro-européens se sont mobilisées pour rattraper le retard accumulé. Internet est bien pratique pour se faire voir sans pour autant changer sa façon de faire habituelle... Néanmoins, un mouvement d'envergure s'est passé sur la toile, de nombreux sites de qualité se sont créés :

- pour les acteurs institutionnels : [www.touteurope.fr](http://www.touteurope.fr) ou [www.euractiv.fr](http://www.euractiv.fr)
- pour les pro-européens : [www.nouvelle-europe.eu](http://www.nouvelle-europe.eu) ou [www.eurosduvillage.com](http://www.eurosduvillage.com) ou [www.cafebabel.com](http://www.cafebabel.com)
- pour les Fédéralistes : [www.presse-federaliste.eu](http://www.presse-federaliste.eu) ou [www.taurillon.org](http://www.taurillon.org) ou le site de Jean Quatremer journaliste de Libération <http://bruxelles.blogs.liberation.fr>

Cela a permis de continuer le travail mené par des sites comme [www.fenetreeurope.com](http://www.fenetreeurope.com) ou [www.euractiv.com](http://www.euractiv.com) ou [www.ouiaeeurope.net](http://www.ouiaeeurope.net) (et permettez moi de saluer la mémoire de Francis Fontaine qui nous a quitté début 2009) et Les Amis de la Constitution ou [www.relatio-europe.eu](http://www.relatio-europe.eu) (pensée pour Daniel Riot également).

De plus, ces nouveaux acteurs ont su travailler ensemble en mettant des liens entre eux, ce qui a permis d'équilibrer le rapport de forces entre pro-européens et nationalistes. D'autant plus que les extrêmes de droite et de gauche ont été incapables de faire fructifier leur succès, leur réussite s'étant construite sur le « contre » sans relais politique suffisamment puissant pour espérer un débouché.

Cependant, nous devons constater que même les sites favorables à l'Europe ne font pas le « buzz ». Ou alors petitement, comme lorsque les Jeunes Européens – France

réalisent un « Lip Dub » (vidéo en continu d'un *playback* géant où les acteurs chantent à tour de rôle une phrase de la chanson). Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles :

- il n'y a pas d'espace public européen. Il existe des temporalités différentes dans l'actualité nationale de chaque Etat (par exemple la ratification du traité de Lisbonne en 2 ans...) et les représentants politiques dans l'esprit des citoyens restent nationaux.
- Les acteurs politiques et médiatiques ne font rien pour que l'Europe fasse l'actualité. Par exemple, le « plan de relance européen » a été une somme de plans de relances nationaux... présentés nationalement devant les médias nationaux.

Le très fort taux d'abstention aux dernières élections européennes existe dans tous les pays de l'Union européenne. En France, les médias ont été confortés dans le traitement nationalisé de l'information pour plusieurs raisons :

- il n'y avait pas d'enjeu européen clair puisque Barroso semblait prédestiné à être élu Président de la Commission européenne, quelque soit le résultat.
- Les partis politiques ont tous été pris dans un tempo national de la parole politique de manière voulue ou forcée par les médias.
- Les citoyens sont plus demandeurs de sensationnel que de réelle information. L'information doit être rapide alors que l'information européenne demande en plus une dose de pédagogie et donc de temps.

#### La singularité fédéraliste sur les sujets européens

Le Taurillon s'est construit dans ce contexte. Il nous a paru important de ne pas reproduire ce que font très bien les autres alors que nous ne sommes, pour la plupart aux Jeunes Européens – France, que des étudiants, bénévoles de surcroit. Nous avons donc pris la décision de produire des articles avec notre propre grille de lecture. Celle-ci s'est imposée naturellement :

- nous sommes fédéralistes, donc différents du discours consensuel sur l'Europe
- nous voulons mettre le citoyen au cœur de la construction européenne, ce qui permet de faire le lien entre les citoyens qui ont voté oui ou non en 2005.
- nous sommes dans le commentaire et pas dans la production d'informations, ce qui est beaucoup plus confortable
- nous ne sommes pas la voix officielle des Jeunes Européens – France (il y a un site officiel pour ça), ce qui nous permet d'être dans l'essai et les propositions différentes car la pensée fédéraliste est comme l'Union européenne « unis dans la (très grande) diversité ».

Nous avons su imposer notre marque sur l'actualité européenne, ce qui prouve que le travail de qualité sur la durée assure une reconnaissance du milieu européen. Le Taurillon est cependant encore loin de notre rêve : imposer notre clé de lecture fédéraliste sur les débats européens. Pour cela, il faut que tous les fédéralistes s'investissent sur la toile.

## II – Un individu fédéraliste = un actif potentiel sur internet

### Les moyens d'actions sur Internet des Fédéralistes



Tout d'abord, les Fédéralistes doivent se servir de relais entre eux. La grande tentation sur le net est de faire son propre site puisque nous sommes tous détenteurs de notre propre vérité. Il faut bien sûr encourager cette pratique. Plus il y aura de points sur la carte de l'internet mondial, plus nous aurons de chances de toucher le citoyen et donc de le convaincre. Il faut suivre quelques règles :

- mettre à jour son site

Un site internet demande du temps pour le construire mais il demande avant tout du temps pour le faire vivre. La mise en ligne régulière de nouvelles infos est primordiale. Pas la peine de se donner des objectifs trop ambitieux : mieux vaut un site avec une note tous les mois qu'un blog très actif pendant 2 mois mais qui ne fait plus rien après pendant 8 mois. Exemple, la version allemande du Taurillon n'a pas eu d'articles pendant 1 an... Nous avons reçu des remarques nous expliquant que cela ne faisait pas « sérieux ». La crédibilité du magazine était en jeu. Nous avons depuis 1 article au moins tous les 15 jours.

- continuer à s'intéresser aux autres sites

Réaliser son site prend du temps et on a plutôt envie que les gens viennent voir sur sa page ce que nous racontons. Or il est très important de continuer à être actif sur le reste de la toile. 1°) pour faire de la publicité pour son blog en laissant des commentaires en signalant votre site (généralement, on vous propose de mettre votre site qui sera en lien avec votre pseudo). 2°) pour faire vivre les autres sites car si tout le monde reste sur son île (ou son site), internet deviendra un océan et non plus une toile.

- faire des liens entre les sites fédéralistes

La « blog roll » (la liste des sites que vous recommandez en première page) est un outil fondamental sur les blogs et sites. Il permet deux choses : pour l'internaute, savoir dans quel case vous ranger / pour les autres sites, savoir si vous êtes un ami. Surtout cela permet de tisser une toile sur internet. Or, plus une toile de sites est dense, mieux elle sera référencée. Faire un

lien vers un autre site vous permet d'aspirer une part de son référencement tout en lui faisant bénéficier du votre. Voilà pourquoi les internautes du Non faisaient tellement de liens vers les sites du Non pour justifier leurs propos...

- produire des articles courts

On a tendance sur internet à réaliser au mieux ce qu'on fait. Or, le temps passé par un internaute est très court. Publier un texte de 5 pages, c'est bien mais il sera très peu lu. D'autant plus que la lecture sur un écran est beaucoup plus fatigante que sur du papier. Alors, faisons court et intelligent. De plus, il est très facile de mettre des intertitres qui facilitent les repères visuels du lecteur à un texte qui a une conclusion et une introduction qui résumet le tout. Pour information, les robots de Google qui servent à référencer les sites s'arrêtent dans les premières centaines de caractères. L'idéal est donc de mettre des mots-clés dans l'introduction : Sarkozy, Britney Spears, sexe, Turquie, Carla Bruni et à poil Barroso...

Tous les Fédéralistes doivent avoir le même but : imposer notre clé de lecture fédéraliste à l'actualité européenne. Elle est en phase avec les aspirations des citoyens qui demandent « une Europe plus démocratique et plus proche ». Profitons-en.

### **Autres atouts d'une présence active sur internet : visibilité et relais fédéraliste**

Le Taurillon a développé une règle de bonne pratique. Les autres fédéralistes (ou simples pro-européens) peuvent dire des choses très intéressantes, autant les reprendre. Nous avons donc pris pour habitude (après en avoir demandé l'autorisation à l'auteur et au site concerné) de reprendre certains textes avec le logo et le lien d'origine du texte. Cette pratique peut être reprise pour tous les sites sous *creative commons* (licence libre d'exploitation sous réserve de citer la source), comme le Taurillon. On peut donc se citer entre nous très facilement à partir du moment où nous faisons preuve de civilité. Attention, cela n'est pas possible sur les articles de presse. On peut alors citer une partie du texte pour commenter celui-ci. On bénéficie alors du référencement de cet article.

Enfin, il y a un grand intérêt pour une association : être visible sur internet. Un journaliste qui cherche des pro-européens à Lyon ou sur Paris va passer par une requête sur Google. Aux Etats-Unis, cela en est même devenu un verbe « to google ». Cela lui permet ainsi de voir quelles sont les activités phares d'un groupe. Mettre des photos de vos actions en plus d'un court texte de mise en situation, voilà un de nos meilleurs outils de communication. Par exemple, un journaliste cherche des « jeunes européens » sur Google, il tombe dans les 8 premiers résultats sur 7 articles concernant les Jeunes Européens – France... Pensez donc également à laisser des contacts téléphoniques et mail (par exemple mouscron[a]uef.be pour éviter les spams).

### **Internet et « vraie vie » : deux réalités différentes**

Un des grands dangers d'internet est de nous faire vivre dans une autre dimension qui n'est pas la réalité. Être sur un point de la toile, même très suivi, ne veut pas dire qu'on touche l'ensemble de la population. C'est la différence entre le phénomène de « viralité » et l'opinion publique. Pour donner deux exemples :

- les polémiques sur le 11 septembre ont très bien marché sur internet. Pour autant, l'opinion publique en elle-même n'est que très peu touchée par cette polémique.
- le traité de Lisbonne a enflammé la toile francophone sur l'Europe au moment de sa ratification en France. In fine, cela a eu très peu d'impact dans l'opinion qui ne s'est pas ressaisie du dossier « Europe ».

L'autre grand danger d'internet est d'avoir raison tout seul dans son coin. Il est très simple d'avoir raison sur son blog ou sur son site. Or notre but premier sur internet est de convaincre d'autres citoyens. Quand on est sur internet, la temporalité n'existe plus et il est très difficile de se rendre compte réellement du temps passé par le citoyen sur son site (pour la grande majorité des visites, moins d'une minute). Cela est beaucoup plus concret lors d'une distribution de tracts sur un marché ou lors d'une conférence. Rien ne remplace le contact direct qui vous permettra d'échanger et peut-être de transformer un simple citoyen en militant fédéraliste actif ?

### **III - Stratégie fédéraliste sur internet : définir des campagnes claires**

Pour terminer, la responsabilité des organisations fédéralistes est très importantes pour fédérer les internautes sur des thématiques communes. Prenons un exemple passé et une hypothèse de campagnes.

- la campagne sur la présidence de la Commission

Les organisations fédéralistes ont lancé une campagne sur la question de la présidence de la Commission européenne « Who's your candidate ? ». Le but était de forcer les partis politiques européens à donner leur candidat et ainsi permettre l'apparition dans l'espace public européen d'un affrontement qui sorte du cadre national où étaient promis les débats. Cette thématique a été relayée par le Taurillon notamment et les Jeunes Européens – France qui n'étaient pas à l'initiative de cette campagne.

Cela nous a permis d'interroger les potentiels candidats à l'élection européenne et de faire sentir aux leaders des partis politiques nationaux que cette question avait un écho sur le terrain.

Cette campagne démarrée au début dans un certain anonymat est devenue une question récurrente des blogueurs lors de leur rencontre avec les candidats (par exemple lors des rencontres de la République des Blogs). In fine, une campagne menée par des organisations fédéralistes s'est trouvée totalement en phase avec les questions européennes. Or, comme nous abordions depuis quelques mois cette question, nous avons été un des moteurs de cette question qui est devenue « tendance » au moment de la ré-élection de Barroso. Malheureusement, les partis européens d'opposition à Barroso n'ont pas su être à la hauteur et n'ont pas permis d'établir un vrai débat européen dans les médias. Ceux-ci auraient pourtant aimé à un moment où toutes les enquêtes montraient une volonté du public de ne plus voir des informations traitant uniquement de la grippe A.

Pour rappel, n'oublions pas qu'il y a quelques mois, c'était la question de la présidence de l'Union européenne qui faisait vibrer la toile, alors que celle-ci ne sera au final que le secrétaire général du Conseil de l'Union européenne...

- la campagne sur une constituante en cas de non

### irlandais

En cas de non irlandais le 2 octobre, que faudra-t-il faire ? La crise institutionnelle larvée reprendra du poil de la bête et nos dirigeants se feront les chantres d'une méthode intergouvernementale qui a montré son inefficacité et son peu d'écho chez les citoyens.

Or, les Fédéralistes peuvent avoir à jouer un rôle important de force de proposition avec la thématique de la Constituante. Ils trouveront écho chez les sympathisants d'extrême-gauche qui réclament une telle constituante, mais pour faire une « autre Europe » dont ils sont bien incapables d'en donner les contours. Nous pourrions ainsi tisser de nouveaux liens avec ceux chez eux qui sont dans une logique d'ouverture.

Il nous faudra donc plusieurs outils : des articles, un site commun, des interviews de politiques sur le sujet, relayer entre nous ceux qui seront favorables, aller critiquer sur leur site ceux qui seraient indécis, etc.

Nous avons là potentiellement une campagne qui peut durer tout en ayant une thématique qui répondrait à l'interrogation citoyenne « L'Europe, on la fait ou pas ? ».

## **Lucio LEVI**

Président du MFE Italie – Membre du Bureau exécutif du Mouvement  
fédéraliste mondial (WFM) et du Comité fédéral de l'UEF Europe

### **Parlement européen, démocratie internationale et mondialisation**

#### ***La dimension politique de la globalisation et l'érosion de la souveraineté des Etats***

La globalisation a été étudiée essentiellement en tant que processus économique tandis que sa **dimension politique** était négligée. Le fait que le marché soit devenu mondial, tandis que les gouvernements sont restés nationaux, représente une contradiction qui met en lumière le changement le plus significatif provoqué par la globalisation. En d'autres termes, la globalisation a déterminé un déplacement des frontières entre la société et l'Etat. Cela signifie qu'elle a ouvert un nouvel espace à la **société civile**, c'est à dire à cette sphère pré-politique de la vie sociale qui est le terrain sur lequel les intérêts individuels s'affirment et s'opposent mais qui ne produit pas les mécanismes de médiation entre les intérêts dont découle la nécessité de promouvoir le bien commun. En conséquence, des centres de pouvoir privés tels que les **multinationales**, les **organisations non gouvernementales**, les **organisations criminelles ou terroristes** ont pris une dimension mondiale et acquis une liberté d'action toujours plus importante par rapport au pouvoir régulateur des Etats.

C'est la raison de **l'érosion de la souveraineté des Etats** qui ne pourra être dépassée qu'à travers la création de nouvelles formes de l'Etat au niveau mondial. C'est seulement de cette

manière que le primat de la politique pourra être réaffirmé par rapport à la société civile globale.



### **La réponse des gouvernements : les organisations internationales**

La réponse des gouvernements à la globalisation a consisté à poursuivre la **coopération internationale**, non par choix mais faute d'alternatives. L'expansion du phénomène des **organisations internationales** (la plus significative étant l'ONU par sa vocation à l'universalité) représente la voie empruntée par les gouvernements pour trouver une solution à des problèmes qui ne peuvent pas se résoudre tout seuls.

Le point faible des organisations internationales réside dans leurs procédures décisionnelles qui sont basées sur les principes de l'**unanimité** et du **veto**, en l'absence de pouvoirs exécutifs. La définition la plus répandue de ce type de gestion de la globalisation est l'expression **global governance**. Cette formule justifie l'ordre mondial constitué qui se base sur le principe de la souveraineté nationale et sur la prédominance des multinationales sur le marché mondial et des Etats-Unis dans la politique mondiale.

Il s'agit d'une formule qui abrite l'illusion qu'il serait possible de trouver une bonne solution aux principaux problèmes internationaux sur la base de la coopération entre Etats souverains. Le fédéralisme représente une approche antithétique par rapport à l'**internationalisme** qui ne met pas en cause la souveraineté des Etats. Sa force réside dans les objectifs alternatifs constitués par un gouvernement mondial et une démocratie internationale. Ces objectifs, pour lointains qu'ils soient et même s'ils ne peuvent être poursuivis que progressivement, sont la réponse à la nécessité de contrôler la globalisation et d'ouvrir un processus de paix fondé sur le droit.

### **Le déclin de la démocratie**

Tandis que les Etats souverains subissent un déclin, un **déclin de la démocratie** survient parallèlement. La contradiction la plus aiguë de notre époque réside dans le fait que les problèmes dont dépend le destin des peuples tels que celui de la sécurité, celui du contrôle de l'économie globale, de la justice internationale ou de la protection de l'environnement, ont atteint des dimensions internationales là où il n'existe pas d'institutions démocratiques. La démocratie s'arrête aux frontières entre les Etats. Par conséquent, les institutions démocratiques, comme

elles ont perdu le contrôle des décisions stratégiques, se limitent à gouverner des aspects secondaires de la vie politique. Les peuples sont exclus du contrôle des questions qui déterminent leur avenir. En substance, nous devons affronter des problèmes de dimensions mondiales dont dépend notre destin alors que le monde est encore divisé en Etats indépendants et souverains. La sensation qu'éprouvent de nombreux citoyens, c'est que les décisions les plus importantes ont échappé aux institutions qu'ils peuvent contrôler pour aller vers des centres de pouvoir qui ne sont soumis à aucune forme de contrôle démocratique.

En définitive, la globalisation détermine le déclin de la démocratie sous deux aspects. D'une part, les gouvernements nationaux sont incapables de soumettre la globalisation à un contrôle démocratique. D'autre part, le déficit démocratique empêche les organisations internationales d'être quelque chose de plus que l'endroit où les Etats négocient et coopèrent pour résoudre les problèmes mondiaux. C'est une contradiction qui ne peut être dépassée qu'à travers la démocratie internationale, c'est à dire **en étendant la démocratie aux relations entre les Etats**.

### **Le processus de démocratisation du monde**

Avec ce que Samuel Huntington a défini comme « la troisième vague » du processus de démocratisation qui a commencé en 1974 avec la révolution portugaise, pour la première fois dans l'histoire, la communauté internationale est composée d'une majorité de démocraties. Après le développement extraordinaire de la démocratie que l'Europe orientale, l'ex Union soviétique, l'Asie et l'Amérique latine ont connu, la démocratisation de l'ONU n'apparaît plus comme un but lointain. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié des pays du monde a adopté une forme de gouvernement démocratique. 119 pays sont des démocraties électorales -où se déroulent des élections libres- et 89 sont des démocraties libérales -où sont respectés les droits de l'homme et où règne la division des pouvoirs- selon le rapport 2009 de la *Freedom House*. Après la chute des régimes fascistes et communistes, il semble que la démocratie l'ait emporté sur toutes ses alternatives.

Mais le vide de pouvoir laissé par la chute des blocs a ouvert la voie au retour du nationalisme qui a provoqué une série de processus de désintégration d'organisations internationales et d'Etats multinationaux et menace les nouvelles démocraties.

Et pourtant, malgré l'expansion des régimes démocratiques, ces derniers ne sont jamais apparus aussi faibles : aujourd'hui, plusieurs chercheurs affirment que nous sommes face à une crise croissante de la démocratie, causée avant tout par la globalisation. Tandis qu'au niveau national, contexte traditionnel et encore unique dans lequel les institutions de la démocratie ont leur siège, il y a toujours moins de décisions importantes à prendre, au niveau international il n'existe pas d'institutions démocratiques mais plutôt des acteurs gouvernementaux (les grandes puissances) ou non gouvernementaux (par exemple des banques ou des entreprises multinationales, des mouvements de la société civile globale, des mass media, des organisations terroristes et criminelles, etc.) qui se placent au-delà de tout contrôle démocratique. Le problème peut se résumer avec les paroles incisives de l'écrivain britannique George Monbiot : « A notre époque tout a été globalisé, excepté le consensus. Seule la démocratie est reléguée dans l'Etat national ». Dans de telles

circonstances, nous devons nous demander combien de temps pourra encore durer la démocratie, dans un monde où les citoyens sont exclus de la participation aux décisions déterminantes pour l'avenir de l'humanité.

En définitive, il faut démocratiser la globalisation avant que la globalisation détruise la démocratie. Même s'il existe encore des intellectuels qui pensent qu'il ne peut pas y avoir de démocratie au-delà des frontières nationales (je pense par exemple à Dahrendorf), le nombre de ceux qui soutiennent l'opinion contraire (Held, Habermas, Beck, Archibugi, etc.) augmente. Cela veut dire que la démocratie, à l'ère de la globalisation, ne pourra survivre que si elle s'étend au plan international. C'est ce qu'avait affirmé Georges Vedel, en faisant référence à l'intégration européenne, dans un essai magistral qui remonte aux années cinquante du siècle dernier, intitulé *L'Etat souverain contre la démocratie*. C'est la prémisse indispensable pour un ordre mondial juste et pacifique. La politique est sérieusement en retard pour affronter les changements produits par la globalisation. De nouveaux instruments institutionnels sont donc nécessaires pour gouverner la nouvelle réalité sociale.

Mais il faut souligner que la construction de la démocratie internationale ne doit pas s'arrêter à l'institution d'un Parlement mondial. Le parlement représente seulement un aspect de la démocratie. Il en constitue la condition nécessaire mais non suffisante. Une démocratie internationale efficace et fonctionnelle implique l'existence d'un gouvernement, d'une Cour, d'une charte constitutionnelle et de tous les éléments qui complètent un système démocratique : une démocratie paritaire, participative, sociale, élective, culturel, informative et cosmopolite.

### **La nécessité de la démocratie internationale**

La démocratie, justement parce qu'elle est fragmentée entre de nombreux Etats nationaux, trop petits pour assurer leur développement économique et déchirés par des conflits internationaux, n'est pas suffisamment forte pour empêcher la dégénérescence autoritaire de ses institutions. Seule la démocratisation des organisations internationales peut soumettre les relations internationales, qui sont encore le terrain de l'affrontement diplomatique et militaire entre les Etats, au contrôle populaire. La formation d'institutions fédérales, à la fois au niveau des grandes régions du monde (à commencer par l'Europe) et au niveau mondial, permettrait de concilier la démocratie avec l'indépendance des Etats.

Nous avons vu que les organisations internationales sont des machines diplomatiques au sein desquelles les gouvernements poursuivent leur coopération. Mais récemment, certaines d'entre elles se sont enrichies de structures parlementaires qui représentent la réponse des parlements nationaux au processus de la globalisation et à l'érosion de leur pouvoir. En d'autres termes, les parlements cherchent à déplacer le contrôle des gouvernements au niveau international. La majeure partie de ces assemblées sont composées de parlementaires nationaux, mais le **Parlement européen**, qui représente la plus avancée de cette catégorie d'assemblées internationales, est élu au suffrage universel et a des pouvoirs législatifs.

Le Parlement européen est le laboratoire de la **démocratie internationale**. Après son élection directe, il a accru ses pouvoirs législatifs et son pouvoir de contrôle sur la Commission, considérée comme le gouvernement européen

potentiel. Cela signifie que la démocratisation de l'Union européenne a été un instrument puissant pour renforcer les institutions européennes et les faire évoluer dans la direction de l'union fédérale. Dans l'ensemble, la leçon que nous pouvons tirer de l'histoire (et l'utiliser pour une réforme de l'ONU) c'est que le renforcement de la démocratisation a contribué à la promotion de l'unification européenne.

### **Démocratie nationale et internationale**

L'objectif le plus révolutionnaire de notre époque, c'est la **démocratisation des Nations Unies** qui permettrait de soustraire le gouvernement du monde au contrôle des grandes puissances et des centres de pouvoirs privés comme les multinationales, et de le placer entre les mains de tous les peuples du monde. Il s'agit naturellement d'un objectif à long terme qui ne pourra être atteint que graduellement.

N'est-il pas vrai que pour pouvoir commencer l'action pour l'institution d'un Parlement mondial, il est d'abord nécessaire que le processus de démocratisation des différents Etats soit achevé ?

Selon ce qu'affirme Kant dans le traité *Pour la paix perpétuelle*, la première condition nécessaire pour pouvoir créer la Fédération mondiale, c'est que les Etats membres aient un **régime républicain**. En d'autres termes, s'il n'y a pas de démocratie à l'intérieur des différents Etats, il manque une des conditions essentielles pour pouvoir réaliser la démocratie au niveau international.

Toutefois, le fait que la démocratie ne se soit pas affirmé partout ne représente pas un obstacle à l'ouverture du processus de démocratisation de l'ONU. Même si, selon une logique abstraite, la démocratisation des différents Etats doit précéder la démocratisation de l'ONU, ces processus se superposent dans l'histoire. Les six pays de l'Europe occidentale qui ont fondé la **Communauté européenne** n'ont pas attendu que la démocratie soit pleinement réalisée dans tous les Etats pour débiter le processus de démocratisation de la Communauté. L'achèvement de l'unification européenne et la transformation démocratique de ses institutions sont aujourd'hui devenus possibles parce qu'il y a cinquante ans un petit groupe d'Etats a initié le processus de construction de l'unité européenne.

Pour ce qui concerne la composition du Parlement mondial, elle devrait concilier l'exigence de représentativité de la population mondiale avec un nombre de députés qui ne soit pas important au point d'en compromettre le bon fonctionnement. Dans un Parlement de 1000 députés qui serait numériquement plus petit que l'actuel Parlement européen, chaque parlementaire représenterait environ six millions de citoyens. Comme plusieurs Etats membres de l'ONU ont moins de six millions d'habitants, il faudrait constituer, si nécessaire, des collèges électoraux incluant des citoyens de deux pays ou plus.

Mais l'innovation la plus importante que comporterait l'institution du Parlement mondial serait la renonciation par l'Occident à la prétention (qui était jusqu'à présent considérée comme un fait naturel) de gouverner le monde à son avantage. Telle sera la conséquence inévitable de l'attribution d'un vote à chaque électeur : dans les affaires mondiales, les citoyens indiens pèseront plus du double que ceux de l'Union européenne et quasiment le quadruple de ceux des Etats Unis. Les Européens et les Américains devront donc reconnaître la possibilité d'être mis en minorité par un milliard d'Indiens et plus d'un milliard de Chinois.

La création d'une *Assemblée parlementaire des Nations Unies* peut être considérée comme le premier pas sur la voie de la démocratisation de l'ONU. La voie la plus facile qui a été identifiée pour atteindre cet objectif intermédiaire est celle suggérée par l'article 22 de la Charte de l'ONU qui permet de créer un « organe subsidiaire » de l'Assemblée générale qui peut être considéré comme nécessaire pour assumer ses fonctions, sans adopter la procédure d'amendement qui exige l'unanimité des membres permanents du Conseil de Sécurité et la majorité des 2/3 des Etats membres.

Richard Falk a suggéré une autre manière pour obtenir la formation du Parlement mondial : il s'agirait d'un traité international, souscrit par une minorité d'Etats, mais ouvert à l'adhésion des autres membres de l'ONU. Les Etats qui peuvent aspirer à constituer une première forme d'Assemblée parlementaire de l'ONU sont ceux qui ont un régime démocratique, ce qui équivaut à environ la moitié des Etats membres.

Mais, indépendamment de la procédure que l'on adoptera, une telle assemblée pourra évoluer, selon le modèle du Parlement européen qui, au début (1953), était une Assemblée parlementaire composée de représentants des Parlements nationaux, puis qui fut élu au suffrage universel (1979) et qui a, enfin, développé ses pouvoirs de co-décision législative et de contrôle à l'égard de la Commission, jusqu'à devenir un Parlement doté de toutes les prérogatives constitutionnelles, objectif qu'il n'a toutefois pas encore acquis avec le Traité de Lisbonne. L'Assemblée paritaire de la Convention de Lomé et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui réunissent des représentants de Parlements de différents continents, montrent qu'il est possible de créer un organisme analogue au sein de l'ONU.

#### **La Fédération européenne : modèle et moteur de la démocratie internationale**

On ne peut pas occulter le fait que le projet de soumettre la mondialisation à un contrôle démocratique rencontre une forte opposition, non seulement de la part des régimes autoritaires, il l'a aussi rencontré de la part du gouvernement des Etats-Unis - surtout à l'époque du *monopolarisme* américain - qui ne permettent pas que leur pouvoir soit limité par les organisations internationales auxquelles ils appartiennent, ni par des mouvements de la société civile globale. Avec Obama qui a pris acte de l'évolution du monde vers le multipolarisme et a fondé sa politique extérieure sur la coopération internationale, on peut s'attendre à une ouverture dans la direction du renforcement et de la démocratisation de l'ONU. En tout cas, il faut considérer que, pour pouvoir promouvoir la démocratie internationale, il ne suffit pas qu'un gouvernement soit démocratique. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. Les Etats-Unis ont engagé dans le monde des stratégies tellement lourdes qu'ils ne sont pas en mesure de promouvoir ce projet.

Pour dépasser l'opposition des Etats-Unis, un nouveau centre de pouvoir doit émerger qui ait la capacité de soutenir le projet d'un ordre démocratique du monde. Il est raisonnable de croire que l'Union européenne jouera ce rôle. La signification de l'unification européenne réside dans le **dépassement de l'Etat national**, forme d'organisation politique qui développe des relations de force avec les autres Etats. Nous pouvons donc sûrement et raisonnablement affirmer que l'Union européenne n'a pas d'ambitions hégémoniques et que la future Fédération

européenne n'en aura pas non plus. Même si l'Union européenne aspire à l'indépendance à l'égard des Etats-Unis, son objectif ne sera pas de se substituer à eux dans leur rôle de stabilisateur de l'ordre politique et économique mondial. L'Europe poursuivra plutôt une politique de collaboration avec les Etats-Unis, avec l'objectif de parvenir à une **co-gestion de l'ordre mondial**, ouverte à la participation des autres Etats de dimensions macro-régionales et de regroupements d'Etats (les grandes régions du monde).

D'autre part, l'Europe aura des pouvoirs suffisants pour soulager les Etats-Unis d'une partie de leurs responsabilités mondiales écrasantes et donc elle aura l'autorité pour les persuader de soutenir la réforme démocratique des Nations unies.

Toutefois, pour pouvoir parler d'une seule voix, l'Europe devra achever le processus d'unification fédérale. Avec un Parlement élu et doté des pleins pouvoirs législatifs et de contrôle, la Fédération européenne pourra devenir le pays phare de la démocratie internationale. Elle sera donc plus encline que toute autre organisation politique à promouvoir cette expérience dans les autres grandes régions du monde et au niveau mondial (démocratisation de l'ONU).

## **Compte-rendu de la table ronde de l'UAF 2009**

**Benoît COURTIN**

**Le thème de cette table ronde était : « le rôle du Parlement européen dans la démocratisation et le renforcement du gouvernement européen ». Les intervenants étaient Messieurs Alain Lipietz, député européen Verts / ALE (1999- 2009), Bruno Boissière, secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement Européen, Guido Montani, Vice-président de l'UEF Europe et Jean-Guy Giraud, Vice-président de l'UEF France et ancien Directeur du bureau du Parlement européen pour la France.**

Les députés européens élus en juin 2009 dans la circonscription du Grand Sud-est, Damien Abad (*Nouveau Centre - PPE*) et Sylvie Guillaume (*Parti socialiste - Socialistes et démocrates*) avaient confirmé leur participation mais ont dû l'annuler, parfois dans la journée même. D'autres parlementaires européens s'étaient également excusés précédemment comme Mesdames Françoise Grossetête, Malika Benarab-Attou (*Europe Ecologie*) et Michèle Rivasi (*Europe Ecologie*), et Messieurs François Alfonsi (*Europe Ecologie-ALE*) et Jean-Luc Bennhamias (*MODEM-ALDE*). Nous avons regretté ces absences, plus particulièrement celles de Messieurs Abad et Alfonsi, membres de l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen, et M. Alain Régullon, du Comité directeur de l'UEF *Rhône-Alpes*, qui animait la rencontre a tenu à remercier chaudement les participants et plus particulièrement M. Alain Lipietz, présent malgré sa campagne électorale en cours dans les Yvelines.



**TABLE RONDE DE L'UAF 2009 : de gauche à droite :**

**Jean-Guy GIRAUD (Vice-Président de l'UEF France) - Alain LIPIETZ (Député européen Verts / ALE – 1999-2009) – Alain REGUILLON (Animateur, membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes) – Bruno BOISSIERE (ancien Parlementaire européen - Secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement européen - Guido Montani (Vice-président UEF Europe)**

Le tour de table a commencé par une intervention d'**Alain Lipietz**, selon lequel un passage au Parlement européen permet de devenir plus européen. Il prétend que le Parlement européen est une école européiste pour les cadres politiques des différents pays. L'ancien député européen précise ensuite que s'il y a des souverainistes au Parlement européen, c'est qu'ils le sont avant de siéger à Bruxelles sur la scène politique nationale. En aucun cas un député européen ne devient eurosceptique en siégeant au Parlement européen.

L'ex-élu des *Verts* opère ensuite une distinction entre les eurosceptiques et les europhobes, tous deux représentés à l'assemblée européenne : les premiers siégeaient au sein du groupe *UEN (Union pour l'Europe des Nations)* et aujourd'hui dans le groupe *ERC (European Reformists and Conservatives)* et les seconds siégeaient au sein de l'*ID (Identité Démocratie)* et aujourd'hui dans le groupe *EFD (Europe Freedom Democracy)*. Alors que les europhobes n'ont absolument rien fait dans la lutte contre la crise financière et économique, le groupe des eurosceptiques de l'*UEN* a parfois réagi d'une façon « étonnante » en faisant des propositions européistes. Alain Lipietz en apporte la preuve avec un discours selon lui très européen de *Cristiana Muscardini (Alleanza Nazionale - UEN)*.

L'eurodéputé écologiste précise en revanche que pour les communistes, c'est un peu plus compliqué mais que globalement, ils deviennent plus ou moins fédéralistes lors de leur passage au Parlement européen.

Pour Alain Lipietz, le Parlement européen est une instance à caractère fédéral (pas toujours selon les comportements) mais

c'est l'institution qui permet le mieux de visualiser le côté fédéral de l'Europe d'aujourd'hui. Par contre, il précise que le fonctionnement de l'Union européenne n'est pas fédéraliste mais intergouvernemental. En prenant l'exemple qu'il connaît certainement le mieux, celui de la lutte contre le changement climatique, Alain Lipietz rappelle qu'il y a codécision et majorité qualifiée pour le marché d'émission de gaz à effet de serre alors que les systèmes de taxation des gaz à effet de serre sont du strict ressort du Conseil avec la règle de l'unanimité.

Avec la maxime, « qui tient le chéquier, tient la décision », Alain Lipietz a voulu dire que le Parlement européen votera l'aspect dépense de la nouvelle politique agricole commune en donnant des lignes rouges au Conseil.

Par rapport au renouvellement du mandat de José Manuel Barroso, Alain Lipietz rappelle qu'il est légitime que ce soit un représentant du *PPE* au poste de Président de la Commission dans la mesure où c'est le *PPE* qui a remporté les élections européennes. Mais selon l'ex-eurodéputé, il y a un problème sur le fait que des élus *Socialistes et Démocrates* aient eux aussi voté pour l'ancien Premier ministre portugais. Cela fait peser le risque que le Président de la Commission ne devienne secrétaire général du Conseil de l'UE plutôt que d'assurer sa mission. Ainsi, le vrai président de l'UE, serait le Président du Conseil de l'UE. Ce vote contre les idées politiques fait émerger un problème récurrent au sein du Parlement européen : les députés votent toujours comme leur parti lorsque ce parti est au pouvoir dans leur Etat plutôt que de voter comme les autres députés du même groupe. Les partis politiques européens ne sont en réalité encore que des confédérations de partis nationaux.

**Bruno Boissière** a ensuite pris la parole pour exposer les missions et les objectifs de l'*Intergroupe fédéraliste du Parlement européen*. Selon lui, s'il est vrai que le Parlement européen s'europanise, il ne se renouvelle pas moins de moitié à chaque élection et il faut alors recommencer le travail. Si l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est une bonne chose (à retravailler cependant dans les détails pour gagner en cohérence), il faut néanmoins renforcer la *parlementarisation* du travail. Par rapport à la décision de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe, Bruno Boissière émet l'idée d'une Cour constitutionnelle européenne au dessus des cours constitutionnelles des Etats membres. Ce rôle pourrait être tenu par la Cour de Justice de l'Union européenne. Le Secrétaire de l'*Intergroupe fédéraliste* regrette aussi qu'au sein des partis plus européens ressurgissent des attitudes nationales (notamment la fonte de l'*Alleanza Nazionale* dans le grand parti italien de Berlusconi). M. Boissière regrette aussi le manque de cohérence du groupe S&D et sa faiblesse numérique et rappelle que les attitudes des *Libéraux et Démocrates* sont très différentes d'un pays à un autre avec les démocrates français ou les libéraux allemands par exemple. Selon lui, il en va de même à propos des *Verts*.

Mais devant ce constat, Bruno Boissière est convaincu que l'*Intergroupe fédéraliste* peut jouer le rôle d'aiguillon. Sa vision de l'intergroupe est qu'il a le but de rassembler tous les européens militants engagés et les fédéralistes. Il a d'ailleurs donné la liste des 47 premiers députés à rejoindre l'*Intergroupe*. Les plus nombreux sont ceux du *PPE* mais proportionnellement au nombre d'élus ce sont les *Verts* et les *Libéraux et Démocrates* les plus impliqués. En terme de nationalité, il y a déjà 12 allemands, 7 français et 6 italiens. En revanche, encore aucun élu socialiste français.

L'objectif avoué de l'*Intergroupe* est de rassembler 10 % des députés européens avant la fin de l'année 2009 et de passer la barre des 180 membres en 2 ans pour devenir virtuellement le deuxième groupe du Parlement européen.

Parmi les grands chantiers à mettre en œuvre au cours de cette législature, il y a bien évidemment la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, mais aussi l'uniformisation des systèmes électoraux pour l'élection des députés européens. Autre bataille : la réforme du financement de l'UE pour affronter les défis posés par l'économie. Enfin, l'*Intergroupe* souhaite remettre sur la table les questions constitutionnelles.

Bruno Boissière a enfin affirmé qu'il faut « jouer en avance, en amont et ne pas suivre le cours des choses, il faut jouer massif et collectif, il faut sortir de nos cloisons ». En rappelant que les fédéralistes ne sont plus aussi puissants qu'autrefois, M. Boissière propose de mener les combats avec la société civile notamment pour la réalisation du droit d'initiative populaire proposée par le Traité de Lisbonne et ainsi recueillir un million de signatures sur des projets précis.

C'est ensuite **Guido Montani** qui s'est exprimé. Après avoir fait un rappel historique des liens entre les forces de la société civile et le Parlement européen avec notamment la création de l'*Intergroupe fédéraliste* par Jo Leinen suite à l'échec de la réforme Spinelli. Selon Guido Montani, il faut continuer cette dynamique. Mais pour lui, le fait qu'il y ait des forces antifédéralistes au Parlement européen (les groupes *ERC* et *EFD*) pose un problème aujourd'hui.

Guido Montani démontre aussi que la volonté du Président de la République française de renforcer encore plus les liens

franco-allemands va finir par créer un directoire des pays les plus forts sur les autres Etats membres, ce qui est bien loin de la pensée de Robert Schuman.

Pour Guido Montani, le Parlement européen doit devenir une force pour changer l'Europe. Il appelle à une coopération entre l'*Intergroupe fédéraliste*, la *JEF* et l'*UEF* qui doivent marcher en avant.

Enfin, **Jean-Guy Giraud** a pris la parole pour clore le tour de table. D'emblée, il avance deux contre exemples à la thèse d'Alain Lipietz sur l'europanisation des députés européens. Selon lui, les députés Michel Rocard et Jean-Louis Boulanges sont au contraire devenus sceptiques au fil du temps. Ceci dit, il pense que la grande chance du projet fédéraliste c'est qu'il n'y en a pas d'autres.

Jean-Guy Giraud est ensuite revenu sur l'élection européenne des 4 au 7 juin 2009. Pour lui, les 40 % seulement de participation ne sont pas insatisfaisants compte tenu de l'âge de l'UE. La participation européenne ne souffre pas de la comparaison avec la participation aux élections aux Etats-Unis qui ont eux plus de 230 ans. Mais il est persuadé que l'incitation au devoir civique est le premier devoir du gouvernement et que celui-ci ne l'a pas accompli. L'ancien responsable du bureau du Parlement européen pour la France a aussi épingle la « catastrophique » politique d'information de la Commission européenne tout en proposant de créer une commission d'enquête parlementaire sur la politique de communication de la Commission.

S'exprimant au sujet de l'arrêt de la Cour de Karlsruhe, Jean-Guy Giraud estime qu'il ne doit pas faire peur aux européens. Il s'agit selon lui d'un *obiter dictum* et que la Cour constitutionnelle n'a fait qu'« enfoncer des portes ouvertes ».

M. Giraud est aussi revenu sur la polémique relative à la ratification par la République Tchèque du Traité de Lisbonne. Il est, pour lui, invraisemblable qu'une dizaine de sénateurs tchèques bloquent 26 Etats et près de 500 millions de citoyens. Il faut alors changer les règles pour éviter ce genre de situation et proposer des modifications des Traités pour aller de l'avant.

Enfin, le vice-président de l'*UEF France* est revenu sur la politique d'élargissement de l'UE. Pour lui, avec l'élargissement de l'Union, le sentiment d'appartenance à l'Europe se distend et il faut ainsi se montrer très prudent pour l'avenir. Tout en saluant le travail du Commissaire à l'élargissement Olli Rehn et de son administration, M. Giraud pense qu'il n'est pas souhaitable d'avoir un commissaire chargé de cette question et qu'il vaudrait mieux regrouper cette tâche avec celle des relations extérieures. Il rappelle pour terminer que parmi les critères de Copenhague relatifs aux élargissements, il faut prendre en compte la capacité de l'Union de recevoir de nouveaux adhérents.

Après une série de questions du public, il est notamment ressorti que Mme Sylvie Goulard, députée européenne et présidente du *Mouvement Européen – France* a rejoint l'*Intergroupe fédéraliste* sans y avoir matériellement adhéré. Au jour où ce compte-rendu est rédigé, Mme Goulard est désormais membre à part entière de l'*intergroupe fédéraliste du Parlement Européen*. Par contre Daniel Cohn-Bendit n'a toujours pas franchi officiellement le pas même s'il connaît bien les membres de l'Intergroupe et s'en sert parfois dans ses combats politiques.



## Union des Fédéralistes européens – UEF Rhône-Alpes



c/o Europe direct - 13 rue de l'Arbre Sec - 69 001 LYON  
T / F : 33 / 04 78 72 09 70 - [jfbb\\_fr@yahoo.fr](mailto:jfbb_fr@yahoo.fr)

Lyon - 10 mai 2010

### UNIVERSITE D AUTOMNE DES FEDERALISTES DE RHONE-ALPES - 2010

#### Partenaires sollicités :

Europe Direct / IPE - Maison de l'Europe de Lyon – Mouvement européen - Rhône et Isère –  
Jeunes Européens - Lyon et Grenoble - Presse fédéraliste - Régions & Peuples solidaires

### THEME « EUROPE et REGIONS - Quels espaces pour les peuples en Europe ? »

Samedi 25 septembre 2010 (horaires exacts et lieu à préciser)

#### MATIN

##### Introduction d'accueil (UEF ou JE) 5 minutes

**Rapport (20 minutes) :** Ulrich BOHNER (Ancien Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe)

« *Les pouvoirs locaux dans la construction européenne* »

(*Congrès des pouvoirs locaux et régionaux / Comité des régions de l'Union européenne*)

**Table ronde :** / 1 modérateur et 4 participants ; 1 parlementaire européen (à choisir parmi les membres des commissions concernées) - Gérard ONESTA\* (Vice-président de la région Midi-Pyrénées ; ancien VP du Parlement européen - EE) 6 Ulrich BOHNER - Noël COMMUNOD (Conseiller régional Rhône-Alpes - EE / MR Savoie)

« En quoi la démocratie locale et régionale  
peut-elle contribuer à une union toujours plus étroite entre les peuples européens ? »

**Débat public** animé par le modérateur

#### APRES-MIDI

##### Introduction d'accueil (UEF ou JE) 5 minutes

**Rapport (20 minutes) :** François ALFONSI (Député européen Vertes EE / ALE – Porte-parole de Régions & Peuples solidaires)

« *Quelles autonomies pour les régions en Europe* »

**Table ronde :** 1 modérateur et 4 participants ; 1 parlementaire européen (à choisir parmi les membres des commissions concernées) - Joseph YACOUB (Professeur à l'Université catholique de Lyon - Chaire UNESCO) - Roberto LOUVIN\* (ancien Président de la Région autonome de la Vallée d'Aoste) - Catherine VIEILLEDENT (Présidente du Groupe Europe de l'UEF et membre de son Comité fédéral)

« Les identités régionales, culturelles et linguistiques,  
Peuvent-elles contribuer à une union toujours plus étroite entre les peuples européens ? »

**Débat public** (animé par le modérateur)

Synthèse de l'UAF et intervention de conclusion (UEF / JE) à :  
Jean-Guy GIRAUD (Président de l'UEF France)

\* Participation à confirmer